



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Mobilier et des Cabines Téléphonique Mobilier et des Cabines Téléphoniques Prefabriquees	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EP916-212055/C	<b>Date</b> 2021-04-22
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20212055	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$PQ-999-79974	
<b>File No. - N° de dossier</b> pq999.EP916-212055	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Daylight Saving Time EDT <b>on - le 2021-05-10</b> Heure Avancée de l'Est HAE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> MacCuaig, Shannon	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pq999
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 697-0956 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>  Specified Herein Précisé dans les présentes	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Furniture Division/Division des ameublements  
L'Esplanade Laurier,  
East Tower 7th Floor  
Tour est 7e étage,  
140 O'Connor, Street,  
140 O'Connor, rue O'Connor,  
Ottawa  
Ontario  
K1A 0R5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein – Voir ci-inclus	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>2</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2 BESOIN .....	2
1.3 COMPTE RENDU .....	2
1.4 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	2
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....</b>	<b>2</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION .....	3
2.4 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS .....	3
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....</b>	<b>5</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	5
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....</b>	<b>7</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	7
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>8</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	8
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>9</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	9
6.2 BESOIN .....	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	9
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	10
6.5 RESPONSABLES .....	10
6.6 PAIEMENT .....	11
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION .....	11
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	11
6.9 LOIS APPLICABLES.....	12
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	12
6.11 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS .....	12
6.12 ACCÈS AUX INSTALLATIONS ET À L'ÉQUIPEMENT .....	12
6.13 INSTALLATIONS DU CANADA OÙ SE FERA LA LIVRAISON .....	12
6.14 FINITIONS STANDARD.....	13
6.15 CLAUSES DU GUIDE DES CCUA.....	13
<b>ANNEXE A.....</b>	<b>14</b>
BESOIN .....	14
<b>APPENDICE 1 DE L'ANNEXE A .....</b>	<b>31</b>
CALENDRIER DE LIVRAISON ET D'INSTALLATION .....	31
<b>ANNEX B.....</b>	<b>33</b>
BASIS OF PAYMENT .....	33
<b>ANNEXE C.....</b>	<b>51</b>
LA LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	51

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

1. Il n'y a aucune exigence en matière de sécurité avec ce besoin.

L'entrepreneur peut être accompagné, il n'est pas nécessaire de détenir une cote de sécurité.

2. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité des contrats](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).

### **1.2 Besoin**

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à l'article Annexe A des clauses du contrat éventuel.

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.4 Service Connexion postal**

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 3.a) de l'article 01, Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées [2003](#) incorporées ci-haut par renvoi, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

- a. au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA), le soumissionnaire a déjà fourni une liste complète des noms, tel qu'exigé en vertu de la *Politique d'inadmissibilité et de suspension*. Pendant ce processus d'approvisionnement, le soumissionnaire doit immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours  
Insérer : 120 jours

## 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion postal pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

[tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postal, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#) ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postal si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

## 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 5 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.

- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
  - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

- Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique

Section II : Soumission financière

Section III : Attestations et Renseignements supplémentaires

- Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

#### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

[C3011T](#) (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

### **Section III : Attestations et Renseignements supplémentaires**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

- 3.1.3** L'agent de sécurité d'entreprise doit s'assurer, par l'entremise du Programme de sécurité des contrats que le soumissionnaire et les individus proposés sont titulaires d'une cote de sécurité en vigueur et au niveau exigé, tel que décrit à la Partie 1 , clause 1.1, Exigences relatives à la sécurité.

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 4.1.1 Évaluation technique

##### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Critères techniques obligatoires (CTO)	
<b>CTO 1</b>	<p>Le soumissionnaire doit certifier que les produits offerts à l'annexe B – Base de paiement sont conforme aux spécifications détaillés à l'annexe A – Énoncé du besoin.</p> <p>Pour démontrer la conformité avec CTO 1, le soumissionnaire doit signer et dater la clause de certification de la conformité des produits conformément à la partie 5 - Certifications de la demande de soumission.</p>
<b>CTO 2</b>	<p>Le produit proposé par le soumissionnaire doit se conformer aux dimensions de l'annexe A.</p> <p>Pour démontrer la conformité avec CTO 2, le soumissionnaire doit présenter une feuille de coupe avec les dimensions et un dessin ou une image du produit en copie papier ou électronique des produits proposés énumérés à l'annexe A, points R1-R9.</p> <p>Les cabines téléphoniques préfabriquées, doivent aussi inclure les dimensions des sièges et des surfaces de travail.</p>

#### 4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix-soumission

### 4.2 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat. Jusqu'à deux les contrats peuvent être attribués à partir de la sollicitation

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.2.2 Conformité du produit**

Le fournisseur certifie que tous les produits proposés seront conformes à toutes les spécifications et satisfont aux exigences d'essai détaillées dans l'Annexe A – Besion et ses annexes et appendices supplémentaires.

\_\_\_\_\_  
Signature du Fournisseur

\_\_\_\_\_  
Date

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

L'entrepreneur peut être accompagné; il n'est pas nécessaire de détenir une cote de sécurité.

Les membres du personnel de l'entrepreneur **NE PEUVENT PAS ACCÉDER AUX LIEUX DE TRAVAIL NI RÉALISER LES TRAVAUX** si des renseignements ou des biens **PROTÉGÉS** ou **CLASSIFIÉS** s'y trouvent, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un représentant du ministère ou de l'organisme pour lequel les travaux sont réalisés.

### **6.2 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A, Besoin.

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

**2010A** (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 09, Garantie, est modifié comme suit :

Au paragraphe 1 :

Supprimé : « La période de garantie sera de 12 mois. »

Inséré : « La période de garantie sera de 10 ans, à l'exception des composants réglables, qui auront une garantie de 5 ans. »

Au paragraphe 2 :

Supprimé : En entier

Inséré : Comme suit :

« 2. L'entrepreneur doit payer les frais de transport associés au renvoi de l'ouvrage ou de toute partie de l'ouvrage aux locaux de l'entrepreneur pour remplacement, réparation ou rectification. L'entrepreneur doit également payer les frais de transport associés au renvoi de l'ouvrage ou de toute partie de l'ouvrage qui est remplacé ou rectifié au lieu de livraison précisé dans le contrat ou à un autre endroit désigné par le Canada. Cependant, si le Canada est d'avis qu'un tel déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où l'ouvrage se trouve. Dans ce cas, l'entrepreneur doit assumer tous les coûts (y compris les frais de déplacement et de subsistance) qui en découlent. Le Canada ne remboursera aucun de ces coûts. »

Toutes les autres dispositions de l'article Garantie demeureront en vigueur.

## Section 16 – Intérêt sur les comptes en souffrance

Cette disposition ne s'applique pas aux paiements effectués par carte de crédit au point de vente. Elle ne s'applique pas aux fournisseurs dont l'AMA ne contient aucune disposition relative au paiement par carte de crédit.

### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au jusqu'à l'achèvement et l'acceptation des travaux.

#### 6.4.2 Date de livraison

Tous les produits livrables doivent être reçus conformément à l'annexe B, Base de paiement.

#### 6.4.3 Instructions de livraison

Si la livraison est requise: Les marchandises doivent être livrées DDP (Destination comme spécifié dans le contrat) Règles Incoterms®, taxes applicables en sus.

En plus de ce qui précède, l'entrepreneur doit décharger et déplacer les marchandises au(x) lieu(x) de livraison spécifié(s) dans le contrat.

### 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Shannon MacCuaig  
Titre : Spécialiste en approvisionnements  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Adresse : L'Esplanade Laurier, 140 O'Connor, rue O'Connor, Ottawa, Ontario, K1A 0R5  
Téléphone : (613) 697-0956  
Courriel : Shannon.MacCuaig@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

#### 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : *(à compléter lors de l'attribution du contrat)*

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
  
Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le

contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat est *(à compléter lors de l'attribution du contrat)*

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.6.2 Méthode de Paiement

Clause du *Guide des CCUA H1001C* (2008-05-12) Paiements multiples

## 6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.  
\_\_\_\_\_ *(à compléter lors de l'attribution du contrat)*
- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

## 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2020-05-28) Conditions générales: biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B,
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_

## 6.11 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

## 6.12 Accès aux installations et à l'équipement

Les installations, l'équipement, les documents et le personnel du Canada ne sont pas automatiquement à la disposition de l'entrepreneur. Si ce dernier doit accéder aux locaux, aux systèmes informatiques (réseau de microordinateurs), à locaux de travail, aux téléphones, aux terminaux, aux documents et au personnel du Canada dans l'exécution des travaux, il devra en informer l'autorité contractante en temps opportun. Si la demande d'accès est approuvée par le Canada et que des arrangements sont pris pour que l'entrepreneur ait accès, l'entrepreneur, ses sous-traitants, ses agents et ses employés doivent se conformer à toutes les conditions applicables du lieu de travail. De plus, l'entrepreneur doit s'assurer que les installations et l'équipement sont uniquement utilisés aux fins d'exécution du contrat.

## 6.13 Installations du Canada où se fera la livraison

Les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site sont tenus de se conformer aux plans de santé et sécurité établis pour le site, et à toute loi en vigueur dans la province ou le territoire où les travaux sont exécutés.

Pendant la période du contrat, un représentant du Canada ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada peuvent demander la liste des employés et des sous-traitants ayant besoin d'accéder au site pour exécuter les travaux, ainsi que leur cote de sécurité. L'information doit être communiquée

dans le délai prescrit pour veiller à ce que la fourniture, la livraison et l'installation du mobilier soient en conformité avec le calendrier principal.

#### **6.14 Finitions standard**

L'utilisateur désigné (UD) va consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les éléments de finition offerts.

Dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat, l'autorité contractante enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix d'éléments de finition du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A.

L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix d'éléments de finition du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.

#### **6.15 Clauses du Guide des CCUA**

Clause du Guide des CCUA [B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires

Clause du Guide des CCUA [A9068C](#) (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement

Clause du Guide des CCUA [B4003T](#) (2011-05-16), Office des normes générales du Canada - normes

Clause du Guide des CCUA [B6802C](#) (2007-11-30), Biens de l'État

Clause du Guide des CCUA [G1005C](#) (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

## ANNEXE A

### BESOIN

#### 1. EXIGENCE

Le ministère des Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), au nom du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada et du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSNG et CRSH), requiert l'achat, la livraison et l'installation de mobilier et des cabines téléphoniques préfabriquées.

#### 2. PORTÉE

Les cahiers des charges des meubles ont été conçus de manière à ce que le mobilier demandé appuie les principes de conception du milieu de travail GC. Le mobilier doit permettre l'addition de points de travail à l'intérieur de l'espace délimité (m<sup>2</sup>) de chaque point de travail ainsi que l'installation de cloisons et de tentures pour augmenter l'insonorisation et l'intimité des points de travail.

L'intention du concept doit s'inspirer des illustrations présentées. Celles-ci sont de fidèles représentations du mobilier requis.

Le fournisseur est responsable de fournir tous les éléments de quincaillerie, les connecteurs, les supports, les composants (y compris les composants électriques) et les fixations murales, etc. nécessaires à l'installation du mobilier. Le fournisseur est responsable pour la livraison et l'installation du produit. Tous les produits doivent être neufs.

#### 3. RESPONSABILITÉ

Le contractant doit fournir, livrer et installer le mobilier décrit dans toutes les sections de l'Annexe A. Le contractant doit s'assurer que tous les biens et services inscrits dans son offre se conforment aux exigences du contrat et, notamment, il doit s'assurer que les biens se conforment aux exigences de toutes les sections de l'Annexe A et qu'ils y correspondent. Dans l'éventualité que le contractant omettrait d'inclure dans son offre des biens ou des services requis pour répondre à toutes les exigences de l'Annexe A, il devra fournir, livrer et installer les biens et services sans frais supplémentaires au gouvernement du Canada.

#### 4. GÉNÉRALITÉS

##### 4.1 Échéancier

- a) L'installation du mobilier sur les étages 2 à 8.
- b) Le contractant devra coordonner l'installation du mobilier avec le fournisseur et le chargé de projet (CP).

##### 4.2 Accès à l'immeuble

- a) Le contractant doit indiquer s'il utilisera une firme d'installation externe, s'il y a lieu.
- b) Toutes les livraisons doivent être effectuées après les heures d'ouverture régulières et au quai de chargement.
- c) L'installation doit être effectuée pendant les heures d'ouverture régulières.
- d) Les installateurs de mobilier doivent porter en tout temps de l'équipement de protection personnelle.
- e) Les installateurs et tout le personnel associé à l'installation qui doivent avoir accès au site doivent suivre une séance de familiarisation des lieux.
- f) Les installateurs et le personnel associé qui doivent avoir accès au site devront subir un contrôle de sécurité et obtenir un laissez-passer pour chaque site.

#### 4.3 Sécurité

- a) Le contractant doit s'assurer de la sécurité de ses équipements et matériaux.

#### 4.4 Enlèvement des ordures

- a) Le contractant doit voir à ce que les sites de travaux et les espaces adjacents soient libres de déchets et débris générés par ce projet.
- b) Le contractant doit enlever les déchets et débris quotidiennement.
- c) Le contractant doit suivre toutes les exigences en matière d'enlèvement des ordures du site ZIBI.

### 5. RÉFÉRENCES ET EXIGENCES POUR LES ESSAIS pour les meubles collaboratifs

#### 5.1 American National Standards Institute (ANSI) / Business and Institutional Furniture Manufacturers Association (BIFMA)

1. ANSI/BIFMA X5.4 – Fauteuils pour salons et espaces publics
2. ANSI/BIFMA e3-2014e – Normes de durabilité pour le mobilier 7.6.1 OU 7.6.2
3. ANSI/BIFMA M7.1-2011 (R2016) – Normes des États-Unis pour le mobilier de bureau – Méthode normalisée pour identifier les émissions de composés organiques volatiles provenant des mobiliers de bureau, leurs composants et les fauteuils
4. BIFMA Normes d'essais mécaniques – Recueil des définitions – BIFMA-PD-1.
5. Les organismes qui authentifient les réclamations des manufacturiers doivent être certifiés conformément au Guide ISO 17065.

#### 5.2 American National Standards Institute (ANSI) / Hardwood Plywood & Veneer Association (HPVA) / National Particleboard Association (NPA):

1. ANSI/HPVA HP-1 – Norme des États-Unis pour le bois franc et le contreplaqué décoratif
2. ANSI/NPA A208.1 – Panneau de particules
3. ANSI/NPA A208.2 - Panneau de fibres à densité moyenne (MDF) pour usage intérieur

#### 5.3 Association américaine des chimistes et coloristes du secteur textile (AATCC)

1. AATCC EP001-EP-1 – Gamme de gris pour virage de la couleur

#### 5.4 Association for Contract Textiles (ACT)

1. ACT Voluntary Performance Guidelines for Upholstery (directives volontaires de rendement pour le rembourrage)

#### 5.5 Business and Institutional Furniture Manufacturers Association (BIFMA)

1. BIFMA G1 – Normes ergonomiques pour le mobilier utilisé dans les espaces de travail conçus pour l'utilisation d'un ordinateur
2. BIFMA PD-1 – Normes d'essais mécaniques – Recueil des définitions

#### 5.6 Office des normes générales du Canada (ONGC)

1. Normes de certification GreenGuard pour les produits à faible émission
2. CAN/CGSB-44.227 Mobilier et composants autostables de bureau

#### 5.7 Underwriter Laboratory Inc.

1. UL 1286-2011, Section 33 Normes pour mobilier de bureau

#### 5.8 Tous les tests ANSI/BIFMA doivent être effectués dans un laboratoire d'essais acceptable. Un laboratoire indépendant ou un laboratoire appartenant à la compagnie sont acceptables pourvu que le laboratoire ait été certifié par une des agences nationales de certification telles que l'Office des normes

---

générales du Canada, A2LA (American Association for Laboratory Accreditation) ou soit inscrit au Programme d'acceptation des laboratoires de l'ONGC.

- 5.9 California Department of Consumer Affairs  
2. California Technical Bulletin 117 – Norme d'ignifugation pour meubles capitonnés  
a)
- 5.10 ASTM International (autrefois American Society for Testing and Materials)  
1. ASTM C297/C297M - Méthode d'essai étalonnée de la résistance à la traction longitudinale des constructions en sandwich  
2. ASTM D523- Méthode d'essai étalonnée pour brillant spéculaire  
3. ASTM D3363 - Méthode d'essai standard pour la dueté du film par essai au crayon  
4. ASTM D4060 - Méthode d'essai standard pour la résistance à l'abrasion des revêtements organiques par l'abraser Taber
- 5.11 Norme(s) d'essais révisée(s) : Si la ou les normes d'essai sont modifiées, les produits doivent passer le ou les essais correspondant à la ou les normes révisées. Seuls les essais qui ont fait l'objet d'une révision doivent être effectués et ces essais doivent avoir lieu dans les neuf mois suivant la date de la révision de la norme correspondante.
- 5.12 Modifications de produit : Lorsque des modifications physiques sont apportées aux produits après la tenue des essais correspondant aux normes, les produits en question doivent eux aussi faire l'objet d'essais dans les neuf mois suivant l'apport des modifications. Les essais et les normes d'essai qui sont applicables sont ceux qui seront réputés tels par un laboratoire d'essais acceptable.
- 5.13 En ce qui a trait aux rapports des essais sur les produits qui ne se rapportent pas aux produits présentés dans cette offre, le fournisseur doit préciser au gouvernement du Canada les raisons pour lesquelles l'« état le plus défavorable » s'applique à ces produits. La définition de cet état (worst-case condition) se trouve à la norme BIFMA PD-1.

## 6. NORMES DE REFERENCE pour les cabines téléphoniques préfabriquées

Tous les produits fournis doivent être conformes aux normes suivantes, le cas échéant :

- **CARB Phase 2 part of California's Composite Wood Products Regulation (CWP Regulation). (Anglais seulement)**
- CAL-TB 117 - California Technical Bulletin 117 - Flammability Standard Requirements for Upholstered Furniture (Anglais seulement)
- CAN/CGSB-44.227 Mobilier et composants autostables de bureau
- CAN/CGSB-44.229 Systemes de cloisons interraccorables et composants soutenus
- ICES-005 Radio Frequency Lighting Devices
- Sustainability: products to be certified by independent third-party in accordance with BIFMA e3 – minimum Level 1
- Environmental: product must receive one or more points under Section 7.6 of ANSI/BIFMA e3, and not to exceed emissions concentration limits in accordance with ANSI/BIFMA X7.1- [R2016], Standard for Formaldehyde and TVOC Emissions of Low-emitting Office Furniture and Seating or SCS Indoor Advantage and Indoor Advantage™ Gold.
- ASTM C423 - Méthode d'essai standard pour absorption acoustique et Coefficients d'absorption acoustique par la méthode de la salle réverbérant
- ULC-S102-2018, Méthode d'essai normalisée pour les caractéristiques de combustion superficielle des matériaux et assemblages de construction

## RAPPORT D'ESSAI ET D'ÉVALUATION pour les cabines téléphoniques préfabriquées

.1 Les rapports d'essai doivent être fournis pour examen sur demande et ne doivent pas remonter à plus de cinq ans à compter de la date à laquelle l'essai a été effectué, à l'exception des essais sur tissus applicables aux Directives volontaires de performance ACT.

.2 Tous les essais doivent être effectués par une *installation d'essai acceptable*<sup>1</sup>.

.3 Norme(s) d'essai révisée(s) : Il est fait référence aux normes d'essai énumérées dans la présente spécification et à l'exigence selon laquelle tous les produits offerts doivent avoir passé avec succès les normes d'essai citées en référence, le cas échéant. Si les normes d'essai citées en référence changent, les produits doivent réussir la ou les normes d'essai révisées. Seuls les essais qui ont été révisés doivent être effectués, et ces essais doivent avoir lieu dans les neuf mois suivant la date de la ou des normes d'essai révisées.

.4 Changements de produits : Lorsque des modifications physiques sont apportées à des produits déjà testés par rapport aux normes d'essai citées en référence, le ou les produits modifiés doivent également être testés dans les neuf mois suivant la date du changement de produit. Les essais applicables et les normes d'essai applicables seront ceux jugés acceptables par une *installation d'essai acceptable*<sup>1</sup>.

.5 Doit être en mesure de fournir un rapport d'essai dans les 5 jours sur demande.

<sup>1</sup> Une *installation d'essai acceptable* est définie comme un laboratoire accrédité ISO 17025 qui est accrédité par un organisme reconnu à l'échelle nationale comme le Conseil canadien des normes ou l'A2LA (American Association for Laboratory Accreditation), le NVLAP (National Voluntary Laboratory Accreditation Program) ou qui est inscrit au Programme d'acceptation des laboratoires de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) pour la portée des essais applicables demandés.

**NOTE : À moins d'avis contraire, les références aux publications ou normes d'essai susmentionnées sont les publications les plus récentes.**

## 7. MANUELS ET DONNÉES

Le contractant doit fournir les instructions écrites du fabricant pour l'entretien des composants mobiles et les méthodes de nettoyage. La documentation doit fournir le nom de la compagnie d'installation et ses coordonnées.

## 8. PRIORITÉ DES DOCUMENTS

Advenant une divergence quelconque, les documents seront consultés selon l'ordre suivant :

1. Illustrations de l'Appendice 2 de l'Annexe A (Intention du concept)
2. Caractéristiques techniques
3. Advenant une non-concordance des mesures métriques et impériales, ce sont les mesures impériales qui prévaudront.

## 9. EXIGENCES DE RENDEMENT

- 9.1 Qualité de l'exécution de tous les éléments non compris dans CAN/CGSB-44.227 – Mobilier et composants de bureau autostables : Il doit y avoir uniformité dans la qualité, le style, les matériaux et l'exécution des produits finis et ces produits doivent être propres et libres de toute défectuosité en matière d'apparence, de fonctionnalité ou de sécurité. Après montage selon l'une des configurations recommandées du fabricant, les produits doivent être libres d'arêtes ou de surfaces non finies. Les parties lubrifiées doivent avoir une protection pour éviter que l'utilisateur, ses vêtements ou ses documents n'entrent en contact avec elles. Les surfaces en noyau de bois doivent être de construction équilibrée afin de prévenir le gauchissement. Les produits finis doivent être stables, présenter une uniformité dans la

qualité, le style, les matériaux et l'exécution tout en étant propres et libres de toute défectuosité en matière d'apparence, de fonctionnalité ou de sécurité.

- 9.1.1 Les surfaces externes doivent être lisses et tous les bords doivent être arrondis ou biseautés. Toutes les surfaces accessibles doivent être libres de bords coupants, de saillies et autres dangers pour la sécurité.
- 9.1.2 Les portes doivent être bien insérées dans les ouvertures et d'équerre sous tous les angles.
- 9.1.3 Toutes les soudures doivent être solides, libres de fentes ou vides de surface. Elles doivent être propres, lisses et d'apparence uniforme, et libres d'écailles, de flux, de matières étrangères prisonnières ou toutes autres particules qui peuvent nuire à l'application d'une couche d'apprêt ou de peinture.
- 9.1.4 Les parties fixes et amovibles, de même que les parties réglables, doivent être construites de manière à ce qu'elles ne puissent se détacher ou se déloger par inadvertance ni causer des blessures corporelles.
- 9.2 Toutes les pièces doivent avoir un fini et un style agencés à moins d'avis contraire.

## 10. EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

### 10.1 Composition des matériaux :

- 10.1.1 Les composants doivent être fabriqués à partir de matériaux libres de matières dangereuses telles que le CFC (chlorurofluorocarbène), des adhésifs à base de solvants, des métaux lourds (chrome, plomb, mercure) et du benzène.
- 10.1.2 Les composants doivent être fabriqués sans l'usage de processus dangereux pour l'environnement tels que ceux qui génèrent des émissions de composés organiques volatils (COV) et détruisent l'ozone.
- 10.1.3 Les composants peints doivent être recouverts d'un revêtement en poudre qui produit peu de déchets, consomme moins d'énergie et ne nécessite aucun solvant, contrairement au processus de revêtement traditionnel à couche chargée (peinture). Une exception sera faite pour les réglages de touche qui sont recouverts de peinture traditionnelle pour assurer une meilleure durabilité à ces composants à grand usage.
- 10.1.4 Un cordon d'alimentation qui ne contient aucune matière plastique (PVC) sera la norme.
- 10.1.5 Une bande de chant sans PVC sera la norme à utiliser pour les composants afin d'éviter tous les dangers pour la santé des gens et pour l'environnement à long terme et pour obtenir la certification LEED en innovation et conception.

## 12. Exigences LEED et gestion des déchets

- a) Le fabricant doit fournir la documentation des tierces parties requise par la certification LEED v. 4.1 pour démontrer que tous les produits ont été testés conformément à ANSI/BIFMA Méthode uniforme (Standard Method) M7.1-2011 (R2016) et à ANSI/BIFMA e3-2014<sup>e</sup> Normes de durabilité pour le mobilier.
- b) Le sous-traitant est responsable d'enlever tous les matériaux d'emballage et d'emballage du mobilier sur le site. Étant donné que la direction des travaux de construction vise à atteindre un taux de réacheminement des déchets de 95 %, le sous-traitant est responsable de bien séparer et réacheminer les matériaux qui se trouvent sur le site. Le sous-traitant doit fournir à la direction des travaux de construction toute la documentation nécessaire afin de pouvoir tracer avec précision les matériaux réacheminés et les inclure dans la vérification des déchets. Ceci comprend les actions suivantes, mais sans en exclure d'autres : bordereaux d'élimination des déchets et relevé récapitulatif, qui doivent indiquer clairement le poids de chaque matériau réacheminé ainsi que la correspondance sur chaque installation de récupération de déchets décrivant la façon dont les matériaux ont été recyclés.

---

### 13. EMBALLAGE ET DISTRIBUTION

- 13.1 Les emballages en carton ondulé doivent contenir au moins 80 % de fibres de papier recyclé.
- 13.2 Lorsque la commande suffit à remplir un camion et que le transport se fait sur de courtes distances de 100 km ou moins, l'emballage des meubles se fait au moyen de couvertures.
- 13.3 Le fournisseur doit mettre en œuvre au moins une des exigences suivantes :
- 13.3.1 les produits sont envoyés en vrac (c'est-à-dire, démontage des produits à la source, emballage serré pour le transport et remontage à la destination);
  - 13.3.2 l'emballage est recyclable ou biodégradable;
  - 13.3.3 l'emballage peut être retourné au fournisseur ou à l'expéditeur; ou
  - 13.3.4 l'emballage est réutilisable.

#### Liste des Produits

##### Ensemble 1

1. Table haute à l'arrière d'une banquette curviligne à 60° – R1a et R1b

##### Ensemble 2

2. Fauteuil ergonomique inclinable et fixe avec accoudoir-tablette et ottomane – R2a et R2b

##### Ensemble 3

3. Fauteuil ergonomique inclinable et fixe sans accoudoirs et avec ottomane – R3a et R3b

##### Ensemble 4

4. Canapé en L – R4

##### Ensemble 5

5. Fauteuil à dossier et côtés hauts – R5

##### Ensemble 6

6. Tableau blanc mobile autostable – R6

##### Ensemble 7

7. Cabine acoustique – R7

##### Ensemble 8

8. Bureau individuel avec cloisons acoustiques – R8

##### Ensemble 9

9. Cabines téléphoniques préfabriquées

## Description détaillée des produits

### **R1a et R1b – Table haute à l'arrière d'une banquette curviligne à 60°**

Emplacement : aires de travail d'équipe

#### **1.A.1. R1a - Table haute**

##### 1.A.1. Description

- .1 Autostable ou appuyée à la banquette curviligne (pièce 1.B.1)
- .2 Courbée pour suivre la banquette curviligne (pièce 1.B.1)
- .3 Pieds de table style poteau ou en porte-à-faux (encorbellement)
- .4 Assortie d'une trousse de câbles d'alimentation
- .5 Deux (2) passe-câbles par unité
- .6 Bords plats ou uniformes

##### 1.A.2 Dimensions

- .1 La largeur totale de la table doit mesurer entre 1285 mm (51 po) et 1867 mm (73,5 po) inclusivement.
- .2 La profondeur de la table doit mesurer entre 254 mm (10 po) et 508 mm (20 po) inclusivement.
- .3 La hauteur de la table à partir du plancher doit mesurer entre 1041 mm (41 po) et 1092 mm (43 po) inclusivement.

##### 1.A.3 Finis

- .1 La surface de la table doit être en stratifiés haute pression avec des bords unis ou intégrés.
- .2 Les pieds ou la base doivent être en métal peint en usine.

### **1.B.1 R1b – Banquette curviligne à 60°**

##### 1.B.1 Description

- .1 La courbe ou l'arc de la banquette doit être de 60°
- .2 Des unités simples qui s'imbriquent
- .3 Pouvoir asseoir deux (2) personnes
- .4 Avoir un dossier haut intégré rembourré
- .5 Aucun traversin

##### 1.B.2 Dimensions

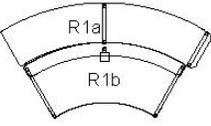
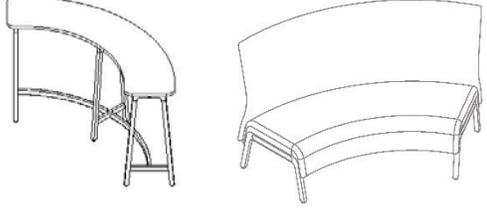
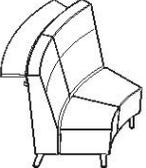
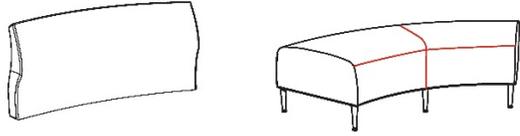
- .1 La largeur totale de la banquette doit mesurer entre 1285 mm (51 po) et 1867 mm (73,5 po) inclusivement.
- .2 La profondeur totale de la banquette doit mesurer entre 762 mm (30 po) et 889 mm (35 po).
- .3 La hauteur totale du dossier de la banquette doit mesurer entre 1041 mm (41 po) et 1270 mm (50 po) inclusivement.
- .4 La profondeur du siège doit mesurer au moins 483 mm (19 po) +/- 25 mm (1 po) inclusivement.
  - .5 La hauteur du siège doit mesurer entre 381 mm (15 po) et 483 mm (19 po) inclusivement.

##### 1.B.3 Finis

- .1 Le siège et le dossier doivent être rembourrés et cousus de façon à donner l'apparence d'être enveloppante.
- .2 Le dossier peut être recouvert d'un tissu différent de celui du siège
- .3 Le rembourrage doit être de catégorie 5 du fabricant ou supérieure (ou un revêtement équivalent).
- .4 Les appuis au sol de la banquette doivent être en chrome, en métal peint ou en bois.

##### 1.B.4 Piètement et soutien

- .1 Si le produit qu'offre le fabricant comporte des pieds pour assurer une stabilité, ils doivent mesurer au plus 152 mm (6 po) +/- 25 mm (1 po) inclusivement.

Produit de référencé	Quantité
R1a & R1b Location – 125, pr. Zaida Eddy, Ottawa, Ontario, K1A, Étages 3 à 7	Étages 3 à 7 – Quantité de 3 par Étage  <p style="text-align: right;"><b>Total: 15</b></p>
<b>Représentation Graphique :</b>   Plan	
	

Note - Image (pour référence uniquement) et quantités

## 2. R2a et R2b – Fauteuil ergonomique inclinable et fixe avec accoudoir-tablette et ottomane

Emplacement : salles de caucus

### 2.A.1 Fauteuil ergonomique inclinable et fixe avec accoudoir-tablette (R2a)

#### 2.A.1 Description

- .1 Dossier fixe et inclinable à environ 8°.
- .2 Le fauteuil doit avoir des accoudoirs intégrés au fauteuil.
- .3 Il doit être de style *moderne* et d'apparence enveloppante.
- .4 L'accoudoir-tablette doit être fixé au fauteuil et mobile sur 360° ou pouvoir être approché ou éloigné, ou peut être une table individuelle qui peut être glissée par-dessus l'accoudoir. L'accoudoir doit pouvoir être utilisable par les gauchers et les droitiers.
- .5 Le fauteuil doit être muni de roulettes, de poteaux, d'un piètement en forme d'étoile avec roulettes, ou d'un socle.

#### 2.A.2 Dimensions

- .1 La surface de la tablette doit mesurer au moins 929 cm<sup>2</sup> (144 po<sup>2</sup>).
- .2 La hauteur du siège doit mesurer entre 406 mm (16 po) et 508 mm (21 po) inclusivement.
- .3 La hauteur totale du fauteuil doit mesurer entre 1041 mm (41 po) et 1112 mm (44 po) inclusivement.

#### 2.B.3 Finis

- .1 Le dossier, le siège et les accoudoirs doivent être rembourrés et cousus de façon à donner l'apparence d'être enveloppants.
- .2 Le rembourrage doit être de catégorie 5 du manufacturier ou supérieure (ou un équivalent approuvé).
- .3 L'accoudoir-tablette ou la table doivent être en stratifiés, en verre ou en bois avec une base métallique assortie au piètement du fauteuil.

#### 2.B.4 Piètement et soutien

- .1 Le piètement doit être en chrome, en métal peint ou en bois.

**2.B.1 Ottomane ou tabouret de pied (R2b)**

2.B.1 Description

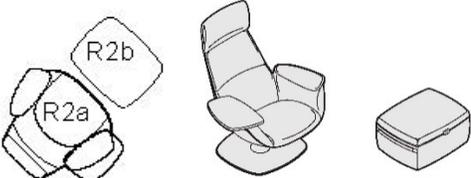
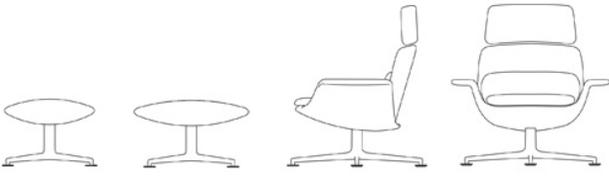
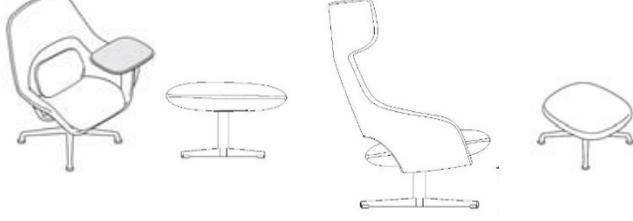
- .1 De la même gamme que le fauteuil (pièce 2.A.1).
- .2 Le soutien doit être assorti au fauteuil (2.A.1) ou être une base solide rembourrée.

2.B.2 Dimensions

- .1 La largeur doit mesurer entre 610 mm (24 po) et 914 mm (36 po) inclusivement.
- .2 La profondeur doit mesurer entre 610 mm (24 po) et 762 mm (30 po) inclusivement.
- .3 La hauteur totale doit mesurer entre 356 mm (14 po) et 419 mm (16,5 po) inclusivement.

2.B.3 Finis

- .1 Être complètement rembourré à l'exception du soutien (si le fini du soutien est le même que celui de l'ottomane).
- .2 Avoir le même revêtement que le fauteuil (pièce 2.A.1).
- .3 Le rembourrage doit être de catégorie 5 du manufacturier ou supérieure (ou un équivalent approuvé).
- .4 Être cousu de manière à donner l'apparence d'être enveloppant.

Produit de référencé	Quantité
<b>R2a &amp; R2b</b> Location – 125, pr. Zaida Eddy,, Ottawa, Ontario, K1A, Étages 2 à 8	Étage 2 – Quantité de 1 Étages 3 & 5 – Quantité de 4 par Étage Étage 4 – Quantité de 3 Étages 6 & 7 – Quantité de 2 par Étage Étage 8 – Quantité de 1 <p style="text-align: right;"><b>Total:</b> 17</p>
<b>Représentation Graphique :</b>  <p>Plan</p>	
	

Note - Image (pour référence uniquement) et quantités

**3. R3a et R3b – Fauteuil ergonomique inclinable et fixe et ottomane**

Emplacement : aires de repos

**3.A.1 Fauteuil ergonomique inclinable et fixe (R3a)**

3.A.1 Description

- .1 Dossier fixe avec inclinaison d'environ 8°
- .2 Aucun accoudoir
- .3 De style *moderne* et d'apparence enveloppante
- .4 Le soutien peut être pivotante ou fixe.

### 3.A.2 Dimensions

- .1 La largeur totale du siège doit mesurer entre 635 mm (25 po) et 927 mm (36.5 po) inclusivement.
- .2 La hauteur du dossier doit mesurer entre 990 mm (39 po) et 1270 mm (50 po) inclusivement.
- .3 La hauteur du siège doit mesurer entre 381 mm (15 po) et 508 mm (30 po) à partir du plancher avec un jeu de +/- 13 mm (1/2 po) inclusivement.

### 3.B.3 Finis

- .1 Le siège, le dossier et les accoudoirs doivent être complètement rembourrés et cousus de manière à leur donner *une apparence enveloppante*.
- .2 Le rembourrage doit être de catégorie 5 du fabricant ou supérieure (ou un équivalent approuvé).

### 3.B.4 Piètement et soutien

- .1 Le piètement doit être en chrome, en métal peint ou en bois.

## **3.B.1 Ottomane ou tabouret de pied (R3b)**

### 3.B.1 Description

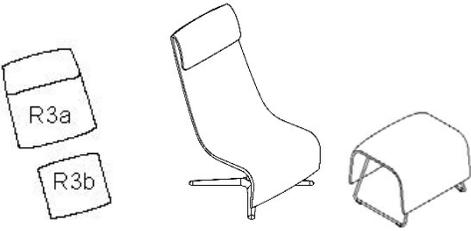
- .1 Être de la même gamme que le fauteuil (pièce 3.A.1).
- .2 Le soutien doit être assorti au fauteuil (3.A.1) ou être un soutien solide rembourré.

### 3.B.2 Dimensions

- .1 La largeur doit mesurer entre 610 mm (24 po) et 914 mm (36 po) inclusivement.
- .2 La profondeur doit mesurer entre 508 mm (20 po) et 762 mm (30 po) inclusivement.
- .3 La hauteur totale doit mesurer 356 mm (14 po) et 419 mm (16,5 po) inclusivement.

### 3.B.3 Finis

- .1 Être complètement rembourré à l'exception du soutien (si le fini du soutien est le même que celui de l'ottomane).
- .2 Être recouvert du même tissu que celui du fauteuil (pièce 3.A.1).
- .3 Le rembourrage doit être de catégorie 5 du fabricant ou supérieure (ou un équivalent approuvé).
- .4 Être cousu de façon à donner *une apparence enveloppante*.

Produit de référencé	Quantité
<b>R3a &amp; R3b</b> Location – 125, pr. Zaida Eddy, Ottawa, Ontario, K1A, Étages 3 à 8	Étages 3 à 7 – Quantité de 5 par Étage Étage 8 – Quantité de 2 <b>Total:            27</b>
<b>Représentation Graphique :</b> 	

Note - Image (pour référence uniquement) et quantités

#### 4. **R4 – Canapé en L (R4)**

Emplacement : aires de caucus

##### 4.1 Canapé en « L » (R4)

###### 4.1 Description

- .1 Aucun traversin
- .2 Le dossier doit être fixe, de hauteur moyenne et sans bris sur toute la longueur de la banquette, y compris la pièce en coin.
- .3 Aucuns accoudoirs.
- .4 Chaque section en « L » doit pouvoir asseoir confortablement au moins deux (2) personnes.
- .5 Peut être fabriqué avec une pièce en coin, soit curviligne ou carrée, pour former un « L » avec les deux pièces droites.
- .6 S'il est fabriqué de plusieurs pièces, celles-ci doivent s'imbriquer.
- .7 Avoir des pieds.

###### 4.2 Dimensions

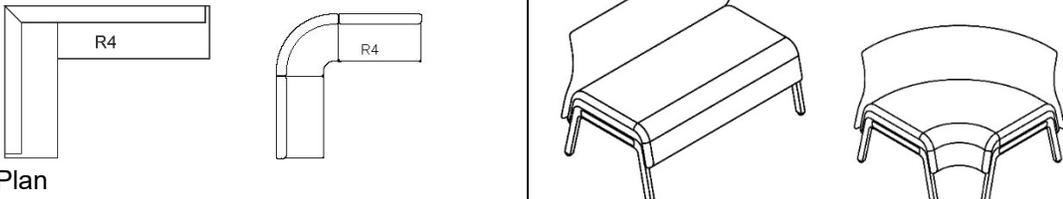
- .1 La largeur totale doit mesurer entre 1168 mm (46 po) et 1498 mm (59 po) inclusivement.
- .2 La hauteur totale doit mesurer entre 813 mm (32 po) et 840 mm (33 po) inclusivement.
- .3 La profondeur totale de chaque élément droit (siège et dossier) doit mesurer entre 686 mm (27 po) et 762 mm (30 po) inclusivement.
- .4 La profondeur totale de la pièce curviligne en coin (si applicable) doit mesurer entre 940 mm (37 po) et 1016 mm (40 po) inclusivement.
- .5 La profondeur du siège de toutes les pièces doit mesurer au moins 508 mm (20 po) +/- 25 mm (1 po) inclusivement.
- .6 La hauteur du siège doit mesurer entre 406 mm (16 po) et 508 mm (20 po) au-dessus du plancher, avec un jeu de +/- 13 mm (1/2 po) inclusivement.

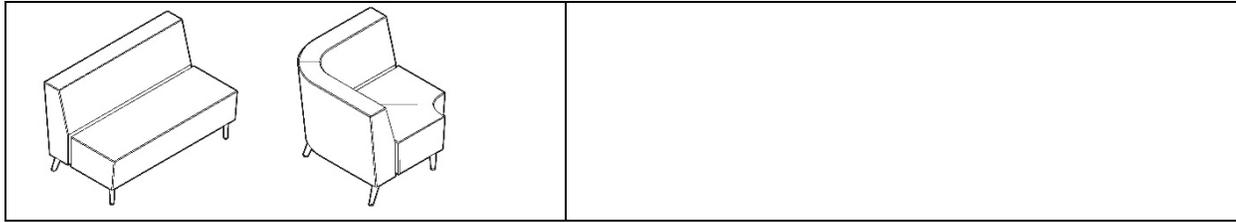
###### 4.3 Finis

- .1 Le siège et le dossier doivent être complètement rembourrés et cousus de manière à leur donner *une apparence enveloppante*.
- .2 Le siège et le dossier peuvent être recouverts d'un revêtement différent.
- .3 Le rembourrage doit être de catégorie 5 du manufacturier ou supérieure (ou un équivalent approuvé).

###### 4.4 Piètement et soutien

- .1 Le piètement doit être en chrome, en métal peint en usine ou en bois.

Produit de référencé	Quantité
<b>R4</b> Location – 125, pr. Zaida Eddy,, Ottawa, Ontario, K1A, Étages 3 à 8	Étages 3 à 7 – Quantité de 3 par Étage Étage 8 – Quantité de 2 <b>Total:</b> <b>17</b>
<b>Représentation Graphique :</b> 	



Note - Image (pour référence uniquement) et quantités

**5. R5 – Fauteuil à dossier et côtés hauts (R5)**

Emplacement : aires pour appels téléphoniques, 2<sup>e</sup> étage

**5.1 Fauteuil à dossier et côtés hauts (R5)**

5.1 Description

- .1 Le dossier et les côtés doivent être fixés au siège.
- .2 Avoir des pieds.
- .3 Peut ou ne pas avoir un traversin fixe.
- .4 Les panneaux de côtés doivent être à 76 mm (3 po) de la façade du siège.
- .5 Les panneaux de côté doivent offrir une intimité visuelle et acoustique à l'utilisateur.
- .6 Le dossier et les côtés doivent finir à la hauteur du haut des jambes.

5.2 Dimensions

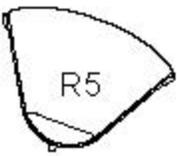
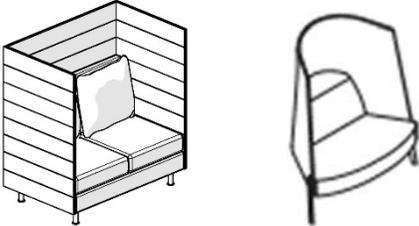
- .1 La largeur totale doit mesurer entre 686 mm (37 po) et 1321 mm (52 po) inclusivement.
- .2 La hauteur totale doit mesurer entre 1194 mm (47 po) et 1372 mm (54 po) inclusivement.
- .3 La profondeur totale doit mesurer entre 762 mm (30 po) et 940 mm (37 po) inclusivement.
- .4 La hauteur du siège doit mesurer entre 406 mm (16 po) et 508 mm (20 po) au-dessus du plancher, avec un jeu de +/- 13 mm (1/2 po) inclusivement.

5.3 Finis

- .1 Le siège et le dossier doivent être complètement rembourrés et cousus de manière à leur donner une *apparence enveloppante*.
- .2 Le siège et le dossier peuvent être recouverts d'un revêtement différent.
- .3 Le rembourrage doit être de catégorie 5 du fabricant ou supérieure (ou un équivalent approuvé).

5.4 Piètement et soutien

- .1 Le piètement doit être en chrome, en métal peint en usine ou en bois.

Produit de référencé	Quantité
<b>R5</b> Location – 125, pr. Zaida Eddy,, Ottawa, Ontario, K1A, Étage 02 seulement	Étage 02 – Quantité de 4  <div style="text-align: right;"><b>Total: 4</b></div>
<b>Représentation Graphique :</b>   <p style="text-align: center;">Plan</p>	

Note - Image (pour référence uniquement) et quantités

**6. R6 – Tableau blanc mobile autostable (R6)**

Emplacement : salles de réunion, salles de projets, aires de caucus

### **6.1 Tableau blanc mobile autostable (R6)**

#### 6.1 Description

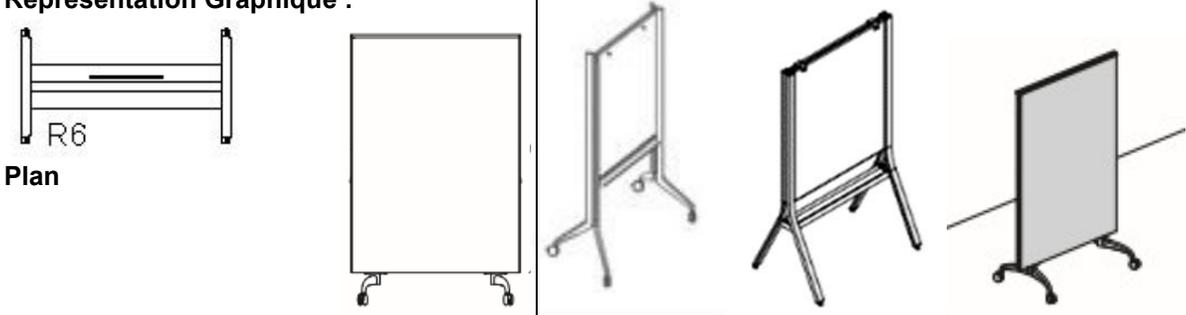
- .1 Surface magnétique d'écriture en acier émaillé sur les deux faces pour marqueurs effaçables.
- .2 Surfaces complètement encadrées.
- .3 Avoir un piètement sur roulettes avec blocage pour usage sur moquette.
- .4 Avoir un plateau ou tiroir intégré pour entreposer les marqueurs et les brosses à effacer.

#### 6.2 Dimensions

- .1 La largeur totale doit mesurer entre 1143 mm (45 po) et 1372 mm (54 po) inclusivement.
- .2 La longueur totale doit mesurer entre 610 mm (24 po) et 762 mm (30 po) inclusivement.
- .3 La hauteur totale doit mesurer entre 1372 mm (54 po) et 1956 mm (77 po) inclusivement.

#### 6.3 Finis

- .1 Surface magnétique d'écriture en acier émaillé sur les deux faces
- .2 Le cadre métallique doit être en chrome ou en métal peint en usine.
- .3 Nettoyable et durable.

Produit de référencé	Quantité
<b>R6</b> Location – 125, pr. Zaida Eddy, Ottawa, Ontario, K1A, Étages 03 à 07	Étages 3 à 7 – Quantité de 2 par Étage  <p style="text-align: right;"><b>Total: 10</b></p>
<b>Représentation Graphique :</b>  	

Note - Image (pour référence uniquement) et quantités

### **7. (R7) – Cabine acoustique de caucus avec écrans et tablette intégrés**

Emplacement : Cabines de caucus

#### **7.1 Cabine acoustique de caucus avec écrans et tablette intégrés**

##### 7.1 Description

- .1 Fauteuil inclinable rembourré avec un haut dossier et une tablette pour ordinateur intégrée.
- .2 Quatre pieds métalliques avec patins.
- .3 Fauteuil complètement rembourré, y compris le dossier et le siège.
- .4 Panneaux de côtés et à l'arrière complètement rembourrés ou panneaux de côté et à l'arrière équipés d'écrans translucides au-dessus pour compléter la hauteur requise.
- .5 Avoir la possibilité d'ajouter ou d'agrandir un écran sur un des côtés.
- .6 Les panneaux/écrans ne doivent pas s'étendre jusqu'au plancher, mais être supportés par des poteaux.

## 7.2 Dimensions

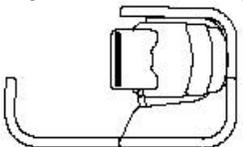
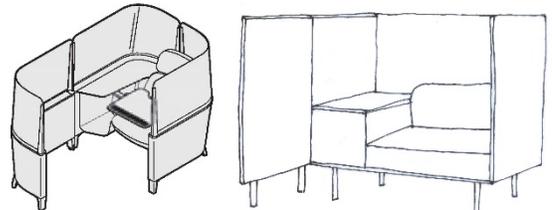
- .1 La largeur totale doit mesurer entre 940 mm (37 po) et 1200 mm (47,25 po) inclusivement.
- .2 La longueur et la profondeur totales doivent mesurer entre 920 mm (36 po) et 1829 mm (72 po) inclusivement.
- .3 La hauteur totale doit mesurer entre 1143 mm (45 po) et 1372 mm (54 po) inclusivement.

## 7.3 Finis

- .1 Le siège et le dossier doivent être complètement rembourrés et cousus de manière à leur donner *une apparence enveloppante*.
- .2 La tablette ou la table doivent être fabriquées de matériaux stratifiés à haute pression ou de bois de placage.
- .3 Le rembourrage doit être de catégorie 5 du manufacturier ou supérieure (ou un équivalent approuvé).
- .4 Nettoyable et durable – antitaches et capable d'endurer 80 000 doubles frictions

## 7.4 Piètement et soutien

- .1 Les pieds doivent être en chrome, en métal peint à l'usine ou en bois.

Produit de référencé	Quantité
<b>R7</b> Location – 125, pr. Zaida Eddy, Ottawa, Ontario, K1A, Étages 03 à 08	Étage 3 – Quantité de 12 Étage 4 – Quantité de 11 Étage 5 – Quantité de 12 Étages 6 & 7 – Quantité de 11 par Étage Étage 8 – Quantité de 7 <b>Total:</b> <b>64</b>
<b>Représentation Graphique :</b>  <b>Plan</b>	

Note - Image (pour référence uniquement) et quantités

## 8. (R8) – Bureau individuel avec cloisons acoustiques

Emplacement : Aires de caucus

### 1.1 Bureau individuel avec cloisons acoustiques

#### 8.1 Description

- .1 La cabine autoportante doit inclure une *surface de travail* pour un usager et doit être fermée sur trois côtés par des cloisons.
- .2 La *surface de travail* et les cloisons doivent être de la même gamme de produits.
- .3 Les cloisons doivent dépasser le bord avant de chaque côté de la *surface de travail*.
- .4 Une cloison doit couvrir tout l'arrière de la *surface de travail*.
- .5 Il peut y avoir des fentes dans les cloisons.
- .6 Le fauteuil n'est pas compris et est décrit séparément.

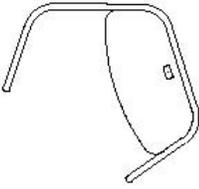
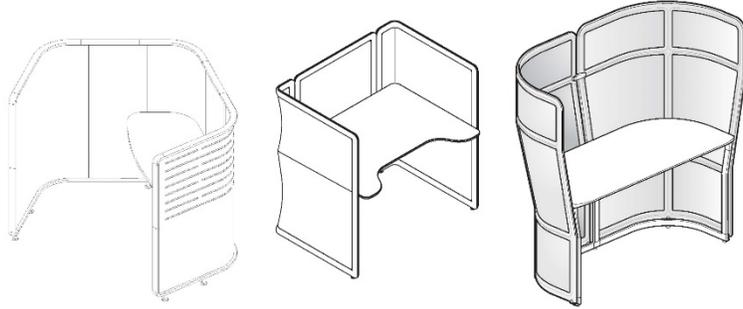
#### 8.2 Dimensions

- .1 La largeur totale doit mesurer entre 1245 mm (49 po) et 1930 mm (76 po) inclusivement.
- .2 La profondeur totale doit mesurer entre 1676 mm (66 po) et 1930 mm (76 po) inclusivement.
- .3 La hauteur totale doit mesurer entre 1270 mm (50 po) et 1371 mm (54 po) inclusivement.

- .4 La profondeur de la *surface de travail* doit mesurer entre 686 mm (27 po) et 940 mm (37 po) inclusivement.
- .5 Les cloisons doivent dépasser le bord avant de la *surface de travail* d'au moins 76 mm (3 po) +/- 13 mm (1/2 po) inclusivement d'un côté.
- .6 Les cloisons doivent dépasser le bord avant de la *surface de travail* d'au moins 914 mm (36 po) +/- 13 mm (1/2 po) inclusivement de l'autre côté.

### 8.3 Finis

- .1 Les cloisons doivent être recouvertes de tissu ou de bois de placage.
- .2 La *surface de travail* doit être fabriquée en stratifiés à haute pression ou de bois de placage.
- .3 Le tissu doit être de catégorie 3 du manufacturier ou supérieure (ou un équivalent approuvé).

Produit de référencé	Quantité
<b>R8</b> Location – 125, pr. Zaida Eddy, Ottawa, Ontario, K1A, Étages 03 à 08	Étages 3 à 7 – Quantité de 6 par Étage Étage 8 – Quantité de 1  <b>Total: 31</b>
<b>Représentation Graphique :</b>  <b>Plan</b>	
	

Note - Image (pour référence uniquement) et quantités

## 9. (R9) – Cabines téléphoniques préfabriquées

### Liste de produits des cabines téléphoniques préfabriquées

1 – Un occupant simple - Cabine téléphonique préfabriquée

### Exigences détaillée relative au produit

#### 1 – Un occupant simple – Cabine téléphonique préfabriquée

##### 1.1 Description

1.1.1 - La cabine téléphonique préfabriquée est une cabine privée compacte autoportante qui peut être placée dans un bureau et déplacée selon les besoins. Les unités doivent être autonomes et comporter un ventilateur de ventilation, un éclairage, des prises électriques et de données. Alimenté par une prise murale standard.

- 1.1.2 Les unités peuvent être fournies avec un plancher intégré ou être montées sur un plancher existant.
- 1.1.3 La cabine doit comporter un siège intégré ou autonome.
- 1.1.4 La cabine doit comporter une surface de travail avec un minimum d'un (1) prise d'alimentation et un (1) prise USB.  
.1 L'emplacement des prises de courant doit être intégré à la surface de travail ou au panneau mural.
- 1.1.5 La porte d'ouverture doit pivoter à droite ou à gauche. Il peut s'agir d'une porte vitrée ou d'une porte à cadre avec vitre. La porte doit être activée en une seule opération de déverrouillage.  
.1 Dégagement pour l'ouverture de la porte : minimum 812 mm (32 po) +/- 25 mm (1 po) inclusivement.  
.2 Joints de porte : ils peuvent être à brosse ou à mousse du côté le plus proche pour l'isolation acoustique.  
.3 Verre - trempé ou stratifié selon CAN/CGSB-12.1 - Vitrage de sécurité ou ANSI Z97.1 - Vitrages de sécurité utilisés dans les bâtiments - Performance en matière de sécurité Spécifications et méthodes d'essai

## 1.2 Dimensions

- 1.2.1 Dimensions du périmètre - avant minimum 1,016 mm (40 po) +/- 25 mm (1 po) inclusivement, profondeur minimum 737 mm (29 po) +/- 25 mm (1 po) inclusivement.
- 1.2.2. Superficie du revêtement de sol - minimum 0,88 m<sup>2</sup> (9,5 pi<sup>2</sup>), maximum 1.485 m<sup>2</sup> (16 pi<sup>2</sup>).
- 1.2.3 Hauteur de l'unité - minimum 2,032 mm (80 po) +/- 25 mm (1 po) inclusivement, maximum 2,311 mm (91 po) +/- 25 mm (1 po) inclusivement.

## 1.3 Finitions

- 1.3.1 Le fabricant ou l'entrepreneur doit fournir des échantillons ou des choix de finis extérieurs et intérieurs au moment de l'attribution de contrat.

## 1.4 Autre exigences

- 1.4.1 Performances acoustiques :
- .1 Classe d'isolation acoustique (NIC) - NIC 25 minimum moyen mesuré en conformément à la norme ASTM E596 – Laboratory measurement of noise reduction of sound-isolating enclosures (anglais seulement). L'unité d'essai doit être testée telle que livrée sans modification ou traitement sonore supplémentaire spécial appliqué pendant l'essai.
- .2 Exigences en matière de murs intérieurs, de revêtements de sol et d'acoustique :
- .1 Plafond : minimum 50 % de la surface du plafond doit être recouverte d'un matériau d'absorption acoustique (à l'exclusion des lumières et des ventilateurs)
- .2 Murs : minimum 25 % de la surface intérieure du revêtement mural doit être recouverte d'un matériau d'absorption acoustique.
- .3 Unités avec plancher intégré doivent être fournies avec un tapis antistatique et résistant aux taches.
- .3 Système d'alarme incendie – Le niveau de pression acoustique à l'intérieur de la cabine téléphonique préfabriquée d'un dispositif de signalisation sonore d'alarme incendie ne doit pas être inférieur à 65 dBA ni supérieur à 110 dBA.
- 1.4.2 Confort :

.1 Circulation d'air : Tous les produits (électriques) doivent être approuvés par ULC ou CAN/CSA.

.1 Ventilateur d'extraction au plafond de 120 V

.1 Changement d'air : Minimum 25 L/s par occupant

.2 Niveau des critères de bruit (NC) - maximum 35 dB à la vitesse

prévue

.2 Ouvertures d'aspiration du plancher à la hauteur du plancher fini

.3 Contrôles:

.1 Ventilateur de fonctionnement activé par le capteur à l'entrée de l'occupant dans l'appareil. Arrêt automatique de 2 à 15 minutes de temporisation lorsque l'appareil n'est pas occupé.

.2 Éclairage : Tous les produits (électriques) doivent être approuvés par ULC ou CAN/CSA. Appareil d'éclairage à DEL intégré est alimenté par l'unité. Il doit être conforme à Conception accessible pour l'environnement bâti.

.1 Intensité lumineuse : luminosité moyenne minimale de 300 lux (28 fc)

.2 Contrôles :

.1 Éclairage de service activé par détecteur à l'entrée de l'occupant dans l'appareil.

.2 Arrêt automatique de 2 à 15 minutes de temporisation lorsque l'appareil n'est pas occupé.

#### 1.4.3 Protection contre l'incendie

.1 Les revêtements intérieurs des murs, des plafonds et des planchers doivent avoir un indice de propagation de la flamme (FSR) et un indice de dégagement des fumées (SDC) qui respectent les niveaux minimaux établis dans le CNB 2015. La FSR et la SDC doivent être déterminées sur la base d'essais effectués conformément à la norme ULC-S102- 2018, Standards Method of Test for Surface Burning Characteristic of Building Materials and Assemblies. (anglais seulement)

.1 Indice de propagation de la flamme :

.1 Indice de propagation de la flamme des finis intérieurs pour murs et plafonds : pas plus de 150

.2 Dans les bâtiments élevés, dégagement de fumée : moins de 450.

.2 Emplacement des gicleurs à la demande de l'autorité locale

.1 La cabine doit être munie d'un dispositif d'extinction par gicleurs situé sur le dessus de l'appareil.

1.4.4 Sismiques qualification des exigences et exigences d'ancrages préparés par un ingénieur professionnel enregistré ou autorisé dans [la province] [les territoires] [le Canada], à la demande de l'autorité locale, en fonction du projet.

.1 Inclure (sans toutefois s'y limiter) la quincaillerie de raccordement et d'ancrage aux dalles de béton.

## APPENDICE 1 DE L'ANNEXE A

### Calendrier de livraison et d'installation

La livraison et l'installation se feront conformément au calendrier présenté ci-dessous.

#### Déroulement des travaux :

La livraison et l'installation s'échelonnent sur quelques jours de travail afin de respecter le déroulement des étapes de la livraison et de l'installation et que chaque contractant ait suffisamment de temps pour effectuer le travail.

NOTA : Les dates susindiquées peuvent changer et être modifiées en fonction de l'horaire de la construction de l'immeuble. Les contractants sont responsables de vérifier les dates de livraison et d'installation auprès du contractant et du chargé de projet.

#### Horaire des étages :

Se référer à l'annexe B

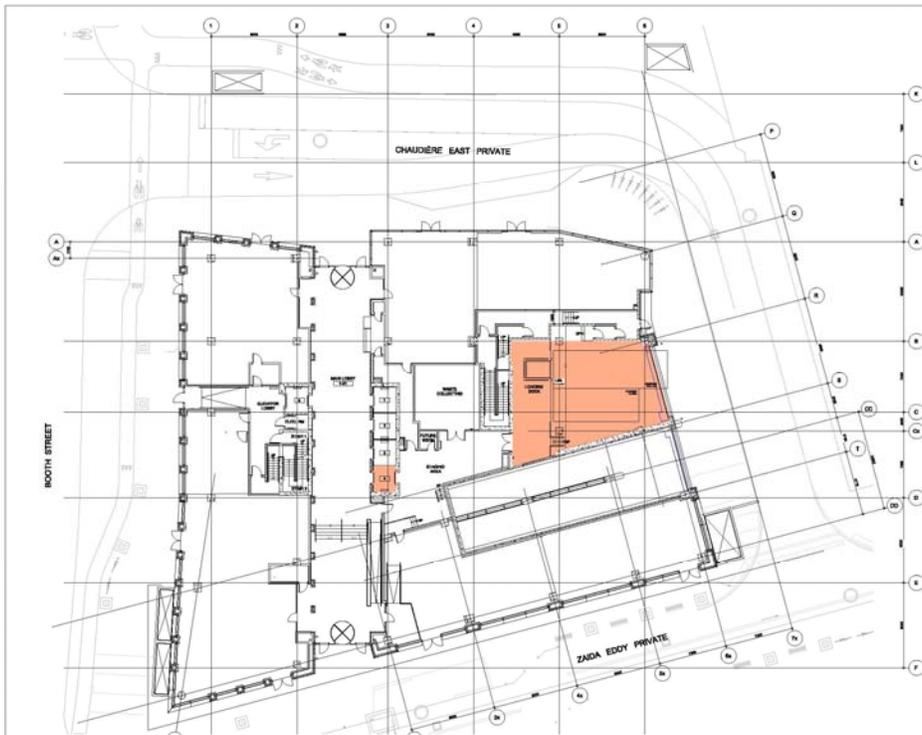
#### Instructions pour la livraison et l'installation

- a) Livraison conformément à l'heure et au calendrier prédéterminés par le chargé de projet – La livraison aura lieu après les heures d'ouverture régulières et l'installation aura lieu durant les heures d'ouverture régulières à moins d'avis contraire du chargé de projet.
- b) Le calendrier de toutes les livraisons et installations sans exception doit être déterminé et coordonné par le chargé de projet.
- c) Toutes les livraisons doivent se faire seulement au quai de chargement et non aux entrées piétonnes.
- d) Tous les produits doivent être livrés immédiatement à l'étage désigné.
- e) Pendant la livraison et l'installation et une fois celles-ci terminées, le contractant doit sans exception collecter et enlever les déchets, les caisses, les boîtes, les emballages, les plastiques et tous les matériaux associés à la livraison et à l'installation sur le site. Le contractant est responsable de la propreté et de la sécurité des lieux en tout temps.
- f) PROTECTION DES MURS ET DES PLANCHERS : Pendant et après la fin de la livraison et de l'installation, le contractant doit s'assurer que les planchers et les murs sont protégés de tous types de dommages.
- g) AIRES DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT : Le contractant doit utiliser uniquement les sites de chargement et de déchargement approuvés par le chargé de projet. Les véhicules du contractant doivent être stationnés dans les endroits approuvés. Le contractant doit s'assurer d'obtenir tous les permis nécessaires pour effectuer les travaux dans les sites de chargement et déchargement.
- h) MÉTÉO ET AUTRES CONDITIONS : Le contractant doit s'assurer de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les produits pendant tout le processus, ce qui veut dire protéger les pièces de la météo défavorable pendant le chargement, le déchargement et le transport.
- i) Le contractant doit s'assurer d'obtenir tous les permis nécessaires ou d'assumer les frais associés au chargement, au déchargement, à la collecte et à la livraison.
- j) Le personnel du contractant doit porter l'équipement de protection (bottes, casque et vêtements) et avoir l'équipement de protection, matériaux et engins nécessaires et conformément aux règlements de Santé et

sécurité au travail. Le contractant doit respecter tous les règlements en matière d'urgences, de santé, de prévention des incendies et de sécurité dans les immeubles ainsi que porter l'équipement approprié au travail.

- k) Pendant la prestation des services décrits dans ce contrat, le contractant et son personnel ne doivent en aucun cas s'adonner aux activités suivantes, notamment, mais pas exclusivement :
- i. Fumer à l'intérieur de l'immeuble.
  - ii. Endommager de quelque manière la propriété de la Couronne.
  - iii. Arriver sur les lieux sous l'influence de drogues illégales ou de l'alcool, ou même avoir l'haleine qui sent l'alcool.
  - iv. Consommer de l'alcool ou du cannabis sur les lieux de travail.
  - v. Utiliser des toilettes non désignées sans permission.
  - vi. Utiliser un téléphone du gouvernement sans l'approbation au préalable du chargé de projet.
  - vii. S'engager dans de longues discussions ou argumentations sur le travail.
  - viii. Effectuer du travail pour le client non compris dans le contrat sans l'approbation au préalable du chargé de projet.
- l) Delivery and Installation specifically for the Phone Booth's
- a. Product is to be received and unloaded at all site location after business hours defined as Monday to Friday 5:PM to 12:00 am & Saturday to Sunday 8 am to 5pm.
  - b. Install in accordance with the manufacturers written instructions using trained personnel at the site location after business hours, defined as Monday to Friday 5:00 pm to 12:00 am and Saturday to Sunday 8 am to 5pm.
- m) Delivery and installation dates to be confirmed by Project Authority prior to manufacturing.

#### Plan de localisation du quai de chargement et du monte-charge



## ANNEX B

### BASIS OF PAYMENT

**Tableau 1 – Ensemble 1**

Section A - BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
	Titre	Qté (A)	fabrication/ séries/modél	Prix unitaire ferme (B)	total du produit (C)=(A)x(B)
1	R1a - Table haute	15		\$	\$
1	R1b – Banquette curviligne à 60°	15		\$	\$
Total des produits					\$

**Tableau 2 – Livraison Ensemble 1**

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
Lieu	Date voulue** (A-M-J)	Heure voulue :	Le fournisseur doit fournir et livrer comme indiqué ci-dessous**	Prix de lot ferme \$
125 Sussex, Ottawa, Ontario Étages 2 à 8 Se référer au plan d'étage en annexe A	juillet 14 2021 au 10 Août 2021	En dehors des heures de bureau		\$
<p>*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, ** En dehors les heures de bureau, définies comme suit : du lundi au vendredi de 17h00 à 12h00 du matin et du samedi au dimanche de 8h00 à 17h00. ***Si aucune date et heure n'est ajoutée par le fournisseur, le fournisseur acceptera de faire l'installation à la date et à l'heure voulues.</p> <p>Les dates de livraison et d'installation doivent être confirmées par le Chargé de projet avant la fabrication.</p>			Total des livraisons :	\$

**Table 2.1 - Installations du Canada où se fera la livraison**

<b>Installations gouvernementales pour recevoir la livraison</b>	
<i>Le personnel du fournisseur et les sous-traitants qui doivent avoir accès au site doivent respecter les plans de santé et sécurité mis en place sur le site, ainsi que toutes les lois en vigueur dans le secteur où ont lieu les travaux.</i>	
<i>Pendant la durée de ce contrat, un représentant du gouvernement du Canada ou un fournisseur de service en sous-traitance avec le gouvernement peut demander la liste du personnel et des sous-traitants ayant besoin d'accès au site pour effectuer du travail et pour connaître leur statut en matière de sécurité. Les renseignements doivent être fournis dans les délais prescrits afin de s'assurer que l'approvisionnement, la livraison et l'installation du mobilier respectent le calendrier principal.</i>	
Quai de chargement/Site	
Heures d'ouverture	16 h - 22 h
Quai	Oui – voir Annexe E pour l'emplacement
Ascenseur	N/A

Porte	Les portes sur le parcours du quai de chargement au site d'installation sont assez larges pour laisser passer des palettes standards.
Monte-charge	Oui – voir Annexe E pour l'emplacement
Autre (précisez s'il y a lieu)	Le quai de chargement est situé à environ 12 m du monte-charge. Canada <b>NE</b> recommande <b>PAS</b> une remorque de 53 pieds pour la livraison. Un camion de déménagement de 20 à 26 pieds avec hayon élévateur est recommandé

**Table 3 – Installation Ensemble 1**

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
Lieu	Date voulue	Heure voulue : *	Le fournisseur installera comme ci-dessous	Prix de lot ferme \$
125, pr. Zaida Eddy, Ottawa (Ontario) K1A Étages 2 à 8  Se référer au plan d'étage en annexe A	14 juillet 2021 au 10 Août 2021	En dehors des heures de bureau		\$
*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, ** En dehors les heures de bureau, définies comme suit : du lundi au vendredi de 17h00 à 12h00 du matin et du samedi au dimanche de 8h00 à 17h00. ***Si aucune date et heure n'est ajoutée par le fournisseur, le fournisseur acceptera de faire l'installation à la date et à l'heure voulues.  Les dates de livraison et d'installation doivent être confirmées par le Chargé de projet avant la fabrication.			Prix total de l'installation :	\$

**Table 4 - Évaluation de la soumission Ensemble 1**  
(le Canada peut remplir ce tableau si le soumissionnaire ne l'a pas fait)

Total ferme des produits (Tableau 1)	\$
Total ferme des livraisons (tableau 2)	\$
Total ferme des installations (Tableau 3)	\$
<b>Prix évalué (soumission) total</b> [À supprimer au moment de l'attribution du contrat]	\$
<b>Taxes applicables</b> : [applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]	\$
<b>Coût estimatif total</b> : [applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]	\$

\* Taxes applicables en sus.

**Table 5 – Représentant autorisé du soumissionnaire Ensemble 1**

1.	Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat	
	Nom :	Numéro de téléphone :
		Courriel :
		NEA :

**Tableau 1 – Ensemble 2**

Section A - BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
	Titre	Qté (A)	fabrication/ séries/modél	Prix unitaire ferme (B)	total du produit (C)=(A)x(B)
2	Fauteuil ergonomique inclinable et fixe avec accoudeur-tablette (R2a)	17		\$	\$
2	Ottomane ou tabouret de pied (R2b)	17		\$	\$
Total des produits					\$

**Tableau 2 – Livraison Ensemble 2**

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
Lieu	Date voulue** (A-M-J)	Heure voulue :	Le fournisseur doit fournir et livrer comme indiqué ci-dessous**	Prix de lot ferme \$
125 Sussex, Ottawa, Ontario Étages 2 à 8 Se référer au plan d'étage en annexe A	juillet 14 2021 au 10 Août 2021	En dehors des heures de bureau		\$
<p>*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, ** En dehors les heures de bureau, définies comme suit : du lundi au vendredi de 17h00 à 12h00 du matin et du samedi au dimanche de 8h00 à 17h00. ***Si aucune date et heure n'est ajoutée par le fournisseur, le fournisseur acceptera de faire l'installation à la date et à l'heure voulues.</p> <p>Les dates de livraison et d'installation doivent être confirmées par le Chargé de projet avant la fabrication.</p>			Total des livraisons :	\$

**Table 2.1 - Installations du Canada où se fera la livraison**

<b>Installations gouvernementales pour recevoir la livraison</b>	
<i>Le personnel du fournisseur et les sous-traitants qui doivent avoir accès au site doivent respecter les plans de santé et sécurité mis en place sur le site, ainsi que toutes les lois en vigueur dans le secteur où ont lieu les travaux.</i>	
<i>Pendant la durée de ce contrat, un représentant du gouvernement du Canada ou un fournisseur de service en sous-traitance avec le gouvernement peut demander la liste du personnel et des sous-traitants ayant besoin d'accès au site pour effectuer du travail et pour connaître leur statut en matière de sécurité. Les renseignements doivent être fournis dans les délais prescrits afin de s'assurer que l'approvisionnement, la livraison et l'installation du mobilier respectent le calendrier principal.</i>	
Quai de chargement/Site	
Heures d'ouverture	16 h - 22 h
Quai	Oui – voir Annexe E pour l'emplacement
Ascenseur	N/A
Porte	Les portes sur le parcours du quai de chargement au site d'installation sont assez larges pour laisser passer des palettes standards.
Monte-charge	Oui – voir Annexe E pour l'emplacement

Autre (précisez s'il y a lieu)	Le quai de chargement est situé à environ 12 m du monte-charge. Canada <b>NE</b> recommande <b>PAS</b> une remorque de 53 pieds pour la livraison. Un camion de déménagement de 20 à 26 pieds avec hayon élévateur est recommandé
--------------------------------	---

**Table 3 – Installation Ensemble 2**

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
Lieu	Date voulue	Heure voulue : *	Le fournisseur installera comme ci-dessous	Prix de lot ferme \$
125, pr. Zaida Eddy, Ottawa (Ontario) K1A Étages 2 à 8  Se référer au plan d'étage en annexe A	14 juillet 2021 a au 10 août 2021	En dehors des heures de bureau		\$
*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, ** En dehors les heures de bureau, définies comme suit : du lundi au vendredi de 17h00 à 12h00 du matin et du samedi au dimanche de 8h00 à 17h00. ***Si aucune date et heure n'est ajoutée par le fournisseur, le fournisseur acceptera de faire l'installation à la date et à l'heure voulues.  Les dates de livraison et d'installation doivent être confirmées par le Chargé de projet avant la fabrication.			Prix total de l'installation :	\$

**Table 4 - Évaluation de la soumission Ensemble 2**

(le Canada peut remplir ce tableau si le soumissionnaire ne l'a pas fait)

Total ferme des produits (Tableau 1)	\$
Total ferme des livraisons (tableau 2)	\$
Total ferme des installations (Tableau 3)	\$
<b>Prix évalué (soumission) total</b> [À supprimer au moment de l'attribution du contrat]	\$
<b>Taxes applicables</b> : [applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]	\$
<b>Coût estimatif total</b> : [applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]	\$

\* Taxes applicables en sus.

**Table 5 – Représentant autorisé du soumissionnaire Ensemble 2**

1.	Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat	
	Nom :	Numéro de téléphone :
		Courriel :
		NEA :

**Tableau 1 – Ensemble 3**

Section A - BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
	Titre	Qté (A)	fabrication/ séries/modél	Prix unitaire ferme (B)	total du produit (C)=(A)x(B)
3	Fauteuil ergonomique inclinable et fixe (R3a)	27		\$	\$
3	Ottomane ou tabouret de pied (R3b)	27		\$	\$
Total des produits					\$

**Tableau 2 – Livraison Ensemble 3**

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
Lieu	Date voulue** (A-M-J)	Heure voulue :	Le fournisseur doit fournir et livrer comme indiqué ci-dessous**	Prix de lot ferme \$
125 Sussex, Ottawa, Ontario Étages 2 à 8 Se référer au plan d'étage en annexe A	14 juillet 2021 au 10 Août 2021	En dehors des heures de bureau		\$
<p>*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, ** En dehors les heures de bureau, définies comme suit : du lundi au vendredi de 17h00 à 12h00 du matin et du samedi au dimanche de 8h00 à 17h00. ***Si aucune date et heure n'est ajoutée par le fournisseur, le fournisseur acceptera de faire l'installation à la date et à l'heure voulues.</p> <p>Les dates de livraison et d'installation doivent être confirmées par le Chargé de projet avant la fabrication.</p>			Total des livraisons :	\$

**Table 2.1 - Installations du Canada où se fera la livraison**

<b>Installations gouvernementales pour recevoir la livraison</b>	
<i>Le personnel du fournisseur et les sous-traitants qui doivent avoir accès au site doivent respecter les plans de santé et sécurité mis en place sur le site, ainsi que toutes les lois en vigueur dans le secteur où ont lieu les travaux.</i>	
<i>Pendant la durée de ce contrat, un représentant du gouvernement du Canada ou un fournisseur de service en sous-traitance avec le gouvernement peut demander la liste du personnel et des sous-traitants ayant besoin d'accès au site pour effectuer du travail et pour connaître leur statut en matière de sécurité. Les renseignements doivent être fournis dans les délais prescrits afin de s'assurer que l'approvisionnement, la livraison et l'installation du mobilier respectent le calendrier principal.</i>	
Quai de chargement/Site	
Heures d'ouverture	16 h - 22 h
Quai	Oui – voir Annexe E pour l'emplacement
Ascenseur	N/A
Porte	Les portes sur le parcours du quai de chargement au site d'installation sont assez larges pour laisser passer des palettes standards.
Monte-charge	Oui – voir Annexe E pour l'emplacement

Autre (précisez s'il y a lieu)	Le quai de chargement est situé à environ 12 m du monte-charge. Canada <b>NE</b> recommande <b>PAS</b> une remorque de 53 pieds pour la livraison. Un camion de déménagement de 20 à 26 pieds avec hayon élévateur est recommandé
--------------------------------	---

**Table 3 – Installation Ensemble 3**

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
Lieu	Date voulue	Heure voulue : *	Le fournisseur installera comme ci-dessous	Prix de lot ferme \$
<i>125, pr. Zaida Eddy, Ottawa (Ontario) K1A</i> <i>Étages 2 à 8</i> <i>Se référer au plan d'étage en annexe A</i>	<i>14 juillet</i> <i>2021 au 10 Août</i> <i>2021</i>	<i>En dehors des heures de bureau</i>		\$
*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, ** En dehors les heures de bureau, définies comme suit : du lundi au vendredi de 17h00 à 12h00 du matin et du samedi au dimanche de 8h00 à 17h00. ***Si aucune date et heure n'est ajoutée par le fournisseur, le fournisseur acceptera de faire l'installation à la date et à l'heure voulues.  Les dates de livraison et d'installation doivent être confirmées par le Chargé de projet avant la fabrication.			Prix total de l'installation :	\$

**Table 4 - Évaluation de la soumission Ensemble 3**

*(le Canada peut remplir ce tableau si le soumissionnaire ne l'a pas fait)*

Total ferme des produits (Tableau 1)	\$
Total ferme des livraisons (tableau 2)	\$
Total ferme des installations (Tableau 3)	\$
Prix évalué (soumission) total <i>[À supprimer au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$
Taxes applicables : <i>[applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$
Coût estimatif total : <i>[applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$

\* Taxes applicables en sus.

**Table 5 – Représentant autorisé du soumissionnaire Ensemble 3**

1. Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat	
Nom :	Numéro de téléphone :
	Courriel :
	NEA :

#### Tableau 1 – Ensemble 4

Section A - BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
	Titre	Qté (A)	fabrication/ séries/modél	Prix unitaire ferme (B)	total du produit (C)=(A)x(B)
4	Canapé en « L » (R4)	17		\$	\$
Total des produits					\$

#### Tableau 2 – Livraison Ensemble 4

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
Lieu	Date voulue** (A-M-J)	Heure voulue :	Le fournisseur doit fournir et livrer comme indiqué ci-dessous**	Prix de lot ferme \$
125 Sussex, Ottawa, Ontario Étages 2 à 8 Se référer au plan d'étage en annexe A	14 juillet 2021 au 10 Août 2021	En dehors des heures de bureau		\$
<p>*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, ** En dehors les heures de bureau, définies comme suit : du lundi au vendredi de 17h00 à 12h00 du matin et du samedi au dimanche de 8h00 à 17h00. ***Si aucune date et heure n'est ajoutée par le fournisseur, le fournisseur acceptera de faire l'installation à la date et à l'heure voulues.</p> <p>Les dates de livraison et d'installation doivent être confirmées par le Chargé de projet avant la fabrication.</p>			Total des livraisons :	\$

#### Table 2.1 - Installations du Canada où se fera la livraison

Installations gouvernementales pour recevoir la livraison	
<p>Le personnel du fournisseur et les sous-traitants qui doivent avoir accès au site doivent respecter les plans de santé et sécurité mis en place sur le site, ainsi que toutes les lois en vigueur dans le secteur où ont lieu les travaux.</p> <p>Pendant la durée de ce contrat, un représentant du gouvernement du Canada ou un fournisseur de service en sous-traitance avec le gouvernement peut demander la liste du personnel et des sous-traitants ayant besoin d'accès au site pour effectuer du travail et pour connaître leur statut en matière de sécurité. Les renseignements doivent être fournis dans les délais prescrits afin de s'assurer que l'approvisionnement, la livraison et l'installation du mobilier respectent le calendrier principal.</p>	
Quai de chargement/Site	
Heures d'ouverture	16 h - 22 h
Quai	Oui – voir Annexe E pour l'emplacement
Ascenseur	N/A
Porte	Les portes sur le parcours du quai de chargement au site d'installation sont assez larges pour laisser passer des palettes standards.
Monte-charge	Oui – voir Annexe E pour l'emplacement

Autre (précisez s'il y a lieu)	Le quai de chargement est situé à environ 12 m du monte-charge. Canada <b>NE</b> recommande <b>PAS</b> une remorque de 53 pieds pour la livraison. Un camion de déménagement de 20 à 26 pieds avec hayon élévateur est recommandé
--------------------------------	---

**Table 3 – Installation Ensemble 4**

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
Lieu	Date voulue	Heure voulue : *	Le fournisseur installera comme ci-dessous	Prix de lot ferme \$
125, pr. Zaida Eddy, Ottawa (Ontario) K1A Étages 2 à 8  <i>Se référer au plan d'étage en annexe A</i>	14 juillet 2021 au 10 Août 2021	En dehors des heures de bureau		\$
<p>*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, ** En dehors les heures de bureau, définies comme suit : du lundi au vendredi de 17h00 à 12h00 du matin et du samedi au dimanche de 8h00 à 17h00. ***Si aucune date et heure n'est ajoutée par le fournisseur, le fournisseur acceptera de faire l'installation à la date et à l'heure voulues.</p> <p>Les dates de livraison et d'installation doivent être confirmées par le Chargé de projet avant la fabrication.</p>			Prix total de l'installation :	\$

**Table 4 - Évaluation de la soumission Ensemble 4**

*(le Canada peut remplir ce tableau si le soumissionnaire ne l'a pas fait)*

Total ferme des produits (Tableau 1)	\$
Total ferme des livraisons (tableau 2)	\$
Total ferme des installations (Tableau 3)	\$
<b>Prix évalué (soumission) total</b> <i>[À supprimer au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$
<b>Taxes applicables</b> : <i>[applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$
<b>Coût estimatif total</b> : <i>[applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$

\* Taxes applicables en sus.

**Table 5 – Représentant autorisé du soumissionnaire Ensemble 4**

1.	Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat	
	Nom :	Numéro de téléphone :
		Courriel :
		NEA :

**Tableau 1 – Ensemble 5**

Section A - BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
	Titre	Qté (A)	fabrication/ séries/modél	Prix unitaire ferme (B)	total du produit (C)=(A)x(B)
5	Fauteuil à dossier et côtés hauts (R5)	4		\$	\$
Total des produits					\$

**Tableau 2 – Livraison Ensemble 5**

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
Lieu	Date voulue** (A-M-J)	Heure voulue :	Le fournisseur doit fournir et livrer comme indiqué ci-dessous**	Prix de lot ferme \$
125 Sussex, Ottawa, Ontario Étages 2 à 8 Se référer au plan d'étage en annexe A	14 juillet 2021 au 10 Août 2021	En dehors des heures de bureau		\$
<p>*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, ** En dehors les heures de bureau, définies comme suit : du lundi au vendredi de 17h00 à 12h00 du matin et du samedi au dimanche de 8h00 à 17h00. ***Si aucune date et heure n'est ajoutée par le fournisseur, le fournisseur acceptera de faire l'installation à la date et à l'heure voulues.</p> <p>Les dates de livraison et d'installation doivent être confirmées par le Chargé de projet avant la fabrication.</p>			Total des livraisons :	\$

**Table 2.1 - Installations du Canada où se fera la livraison**

<b>Installations gouvernementales pour recevoir la livraison</b>	
<i>Le personnel du fournisseur et les sous-traitants qui doivent avoir accès au site doivent respecter les plans de santé et sécurité mis en place sur le site, ainsi que toutes les lois en vigueur dans le secteur où ont lieu les travaux.</i>	
<i>Pendant la durée de ce contrat, un représentant du gouvernement du Canada ou un fournisseur de service en sous-traitance avec le gouvernement peut demander la liste du personnel et des sous-traitants ayant besoin d'accès au site pour effectuer du travail et pour connaître leur statut en matière de sécurité. Les renseignements doivent être fournis dans les délais prescrits afin de s'assurer que l'approvisionnement, la livraison et l'installation du mobilier respectent le calendrier principal.</i>	
Quai de chargement/Site	
Heures d'ouverture	16 h - 22 h
Quai	Oui – voir Annexe E pour l'emplacement
Ascenseur	N/A
Porte	Les portes sur le parcours du quai de chargement au site d'installation sont assez larges pour laisser passer des palettes standards.
Monte-charge	Oui – voir Annexe E pour l'emplacement

Autre (précisez s'il y a lieu)	Le quai de chargement est situé à environ 12 m du monte-charge. Canada <b>NE</b> recommande <b>PAS</b> une remorque de 53 pieds pour la livraison. Un camion de déménagement de 20 à 26 pieds avec hayon élévateur est recommandé
--------------------------------	---

**Table 3 – Installation Ensemble 5**

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
Lieu	Date voulue	Heure voulue : *	Le fournisseur installera comme ci-dessous	Prix de lot ferme \$
125, pr. Zaida Eddy, Ottawa (Ontario) K1A Étages 2 à 8  Se référer au plan d'étage en annexe A	14 juillet 2021 au 10 Août 2021	En dehors des heures de bureau		\$
<p>*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, ** En dehors les heures de bureau, définies comme suit : du lundi au vendredi de 17h00 à 12h00 du matin et du samedi au dimanche de 8h00 à 17h00. ***Si aucune date et heure n'est ajoutée par le fournisseur, le fournisseur acceptera de faire l'installation à la date et à l'heure voulues.</p> <p>Les dates de livraison et d'installation doivent être confirmées par le Chargé de projet avant la fabrication.</p>			Prix total de l'installation :	\$

**Table 4 - Évaluation de la soumission Ensemble 5**  
(le Canada peut remplir ce tableau si le soumissionnaire ne l'a pas fait)

Total ferme des produits (Tableau 1)	\$
Total ferme des livraisons (tableau 2)	\$
Total ferme des installations (Tableau 3)	\$
<b>Prix évalué (soumission) total</b> [À supprimer au moment de l'attribution du contrat]	\$
<b>Taxes applicables</b> : [applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]	\$
<b>Coût estimatif total</b> : [applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]	\$

\* Taxes applicables en sus.

**Table 5 – Représentant autorisé du soumissionnaire Ensemble 5**

1.	Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat	
	Nom :	Numéro de téléphone :
		Courriel :
		NEA :

**Tableau 1 – Ensemble 6**

Section A - BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
	Titre	Qté (A)	fabrication/ séries/modél	Prix unitaire ferme (B)	total du produit (C)=(A)x(B)
6	Tableau blanc mobile autostable (R6)	10		\$	\$
Total des produits					\$

**Tableau 2 – Livraison Ensemble 6**

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
Lieu	Date voulue** (A-M-J)	Heure voulue :	Le fournisseur doit fournir et livrer comme indiqué ci-dessous**	Prix de lot ferme \$
125 Sussex, Ottawa, Ontario Étages 2 à 8 Se référer au plan d'étage en annexe A	14 juillet 2021 au 10 Août 2021	En dehors des heures de bureau		\$
<p>*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, ** En dehors les heures de bureau, définies comme suit : du lundi au vendredi de 17h00 à 12h00 du matin et du samedi au dimanche de 8h00 à 17h00. ***Si aucune date et heure n'est ajoutée par le fournisseur, le fournisseur acceptera de faire l'installation à la date et à l'heure voulues.</p> <p>Les dates de livraison et d'installation doivent être confirmées par le Chargé de projet avant la fabrication.</p>			Total des livraisons :	\$

**Table 2.1 - Installations du Canada où se fera la livraison**

<b>Installations gouvernementales pour recevoir la livraison</b>	
<p><i>Le personnel du fournisseur et les sous-traitants qui doivent avoir accès au site doivent respecter les plans de santé et sécurité mis en place sur le site, ainsi que toutes les lois en vigueur dans le secteur où ont lieu les travaux.</i></p> <p><i>Pendant la durée de ce contrat, un représentant du gouvernement du Canada ou un fournisseur de service en sous-traitance avec le gouvernement peut demander la liste du personnel et des sous-traitants ayant besoin d'accès au site pour effectuer du travail et pour connaître leur statut en matière de sécurité. Les renseignements doivent être fournis dans les délais prescrits afin de s'assurer que l'approvisionnement, la livraison et l'installation du mobilier respectent le calendrier principal.</i></p>	
Quai de chargement/Site	
Heures d'ouverture	16 h - 22 h
Quai	Oui – voir Annexe E pour l'emplacement
Ascenseur	N/A
Porte	Les portes sur le parcours du quai de chargement au site d'installation sont assez larges pour laisser passer des palettes standards.
Monte-charge	Oui – voir Annexe E pour l'emplacement
Autre (précisez s'il y a lieu)	Le quai de chargement est situé à environ 12 m du monte-charge. Canada <b>NE</b> recommande <b>PAS</b> une remorque de 53 pieds pour la livraison. Un camion de déménagement de 20 à 26 pieds avec hayon élévateur est recommandé

**Table 3 – Installation Ensemble 6**

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
Lieu	Date voulue	Heure voulue : *	Le fournisseur installera comme ci-dessous	Prix de lot ferme \$
125, pr. Zaida Eddy, Ottawa (Ontario) K1A Étages 2 à 8  Se référer au plan d'étage en annexe A	14 juillet 2021 au 10 Août 2021	En dehors des heures de bureau		\$
<p>*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, ** En dehors les heures de bureau, définies comme suit : du lundi au vendredi de 17h00 à 12h00 du matin et du samedi au dimanche de 8h00 à 17h00. ***Si aucune date et heure n'est ajoutée par le fournisseur, le fournisseur acceptera de faire l'installation à la date et à l'heure voulues.</p> <p>Les dates de livraison et d'installation doivent être confirmées par le Chargé de projet avant la fabrication.</p>			Prix total de l'installation :	\$

**Table 4 - Évaluation de la soumission Ensemble 6**  
(Le Canada peut remplir ce tableau si le soumissionnaire ne l'a pas fait)

Total ferme des produits (Tableau 1)	\$
Total ferme des livraisons (tableau 2)	\$
Total ferme des installations (Tableau 3)	\$
<b>Prix évalué (soumission) total</b> [À supprimer au moment de l'attribution du contrat]	\$
<b>Taxes applicables</b> : [applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]	\$
<b>Coût estimatif total</b> : [applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]	\$

\* Taxes applicables en sus.

**Table 5 – Représentant autorisé du soumissionnaire Ensemble 6**

1.	Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat	
	Nom :	Numéro de téléphone :
		Courriel :
		NEA :

**Tableau 1 – Ensemble 7**

Section A - BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
	Titre	Qté (A)	fabrication/ séries/modél	Prix unitaire ferme (B)	total du produit (C)=(A)x(B)
7	Cabine acoustique de caucus avec écrans et tablette intégrés	64		\$	\$
Total des produits					\$

**Tableau 2 – Livraison Ensemble 7**

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
Lieu	Date voulue** (A-M-J)	Heure voulue :	Le fournisseur doit fournir et livrer comme indiqué ci-dessous**	Prix de lot ferme \$
125 Sussex, Ottawa, Ontario Étages 2 à 8 Se référer au plan d'étage en annexe A	14 juillet 2021 au 10 Août 2021	En dehors des heures de bureau		\$
<p>*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, ** En dehors les heures de bureau, définies comme suit : du lundi au vendredi de 17h00 à 12h00 du matin et du samedi au dimanche de 8h00 à 17h00. ***Si aucune date et heure n'est ajoutée par le fournisseur, le fournisseur acceptera de faire l'installation à la date et à l'heure voulues.</p> <p>Les dates de livraison et d'installation doivent être confirmées par le Chargé de projet avant la fabrication.</p>			Total des livraisons :	\$

**Table 2.1 - Installations du Canada où se fera la livraison**

<b>Installations gouvernementales pour recevoir la livraison</b>	
<i>Le personnel du fournisseur et les sous-traitants qui doivent avoir accès au site doivent respecter les plans de santé et sécurité mis en place sur le site, ainsi que toutes les lois en vigueur dans le secteur où ont lieu les travaux.</i>	
<i>Pendant la durée de ce contrat, un représentant du gouvernement du Canada ou un fournisseur de service en sous-traitance avec le gouvernement peut demander la liste du personnel et des sous-traitants ayant besoin d'accès au site pour effectuer du travail et pour connaître leur statut en matière de sécurité. Les renseignements doivent être fournis dans les délais prescrits afin de s'assurer que l'approvisionnement, la livraison et l'installation du mobilier respectent le calendrier principal.</i>	
Quai de chargement/Site	
Heures d'ouverture	16 h - 22 h
Quai	Oui – voir Annexe E pour l'emplacement
Ascenseur	N/A
Porte	Les portes sur le parcours du quai de chargement au site d'installation sont assez larges pour laisser passer des palettes standards.
Monte-charge	Oui – voir Annexe E pour l'emplacement

Autre (précisez s'il y a lieu)	Le quai de chargement est situé à environ 12 m du monte-charge. Canada <b>NE</b> recommande <b>PAS</b> une remorque de 53 pieds pour la livraison. Un camion de déménagement de 20 à 26 pieds avec hayon élévateur est recommandé
--------------------------------	---

**Table 3 – Installation Ensemble 7**

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
Lieu	Date voulue	Heure voulue : *	Le fournisseur installera comme ci-dessous	Prix de lot ferme \$
125, pr. Zaida Eddy, Ottawa (Ontario) K1A Étages 2 à 8  Se référer au plan d'étage en annexe A	14 juillet 2021 au 10 Août 2021	En dehors des heures de bureau		\$
*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, ** En dehors les heures de bureau, définies comme suit : du lundi au vendredi de 17h00 à 12h00 du matin et du samedi au dimanche de 8h00 à 17h00. ***Si aucune date et heure n'est ajoutée par le fournisseur, le fournisseur acceptera de faire l'installation à la date et à l'heure voulues.  Les dates de livraison et d'installation doivent être confirmées par le Chargé de projet avant la fabrication.			Prix total de l'installation :	\$

**Table 4 - Évaluation de la soumission Ensemble 7**

(le Canada peut remplir ce tableau si le soumissionnaire ne l'a pas fait)

Total ferme des produits (Tableau 1)	\$
Total ferme des livraisons (tableau 2)	\$
Total ferme des installations (Tableau 3)	\$
<b>Prix évalué (soumission) total</b> [À supprimer au moment de l'attribution du contrat]	\$
<b>Taxes applicables</b> : [applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]	\$
<b>Coût estimatif total</b> : [applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]	\$

\* Taxes applicables en sus.

**Table 5 – Représentant autorisé du soumissionnaire Ensemble 7**

1.	Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat	
	Nom :	Numéro de téléphone :
		Courriel :
		NEA :

**Tableau 1 – Ensemble 8**

Section A - BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
	Titre	Qté (A)	fabrication/ séries/modél	Prix unitaire ferme (B)	total du produit (C)=(A)x(B)
8	Bureau individuel avec cloisons acoustiques	31		\$	\$
Total des produits					\$

**Tableau 2 – Livraison Ensemble 8**

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
Lieu	Date voulue** (A-M-J)	Heure voulue :	Le fournisseur doit fournir et livrer comme indiqué ci-dessous**	Prix de lot ferme \$
125 Sussex, Ottawa, Ontario Étages 2 à 8 Se référer au plan d'étage en annexe A	14 juillet 2021 au 10 Août 2021	En dehors des heures de bureau		\$
<p>*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, ** En dehors les heures de bureau, définies comme suit : du lundi au vendredi de 17h00 à 12h00 du matin et du samedi au dimanche de 8h00 à 17h00. ***Si aucune date et heure n'est ajoutée par le fournisseur, le fournisseur acceptera de faire l'installation à la date et à l'heure voulues.</p> <p>Les dates de livraison et d'installation doivent être confirmées par le Chargé de projet avant la fabrication.</p>			Total des livraisons :	\$

**Table 2.1 - Installations du Canada où se fera la livraison**

<b>Installations gouvernementales pour recevoir la livraison</b>	
<i>Le personnel du fournisseur et les sous-traitants qui doivent avoir accès au site doivent respecter les plans de santé et sécurité mis en place sur le site, ainsi que toutes les lois en vigueur dans le secteur où ont lieu les travaux.</i>	
<i>Pendant la durée de ce contrat, un représentant du gouvernement du Canada ou un fournisseur de service en sous-traitance avec le gouvernement peut demander la liste du personnel et des sous-traitants ayant besoin d'accès au site pour effectuer du travail et pour connaître leur statut en matière de sécurité. Les renseignements doivent être fournis dans les délais prescrits afin de s'assurer que l'approvisionnement, la livraison et l'installation du mobilier respectent le calendrier principal.</i>	
Quai de chargement/Site	
Heures d'ouverture	16 h - 22 h
Quai	Oui – voir Annexe E pour l'emplacement
Ascenseur	N/A
Porte	Les portes sur le parcours du quai de chargement au site d'installation sont assez larges pour laisser passer des palettes standards.
Monte-charge	Oui – voir Annexe E pour l'emplacement

Autre (précisez s'il y a lieu)	Le quai de chargement est situé à environ 12 m du monte-charge. Canada <b>NE</b> recommande <b>PAS</b> une remorque de 53 pieds pour la livraison. Un camion de déménagement de 20 à 26 pieds avec hayon élévateur est recommandé
--------------------------------	---

**Table 3 – Installation Ensemble 8**

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
Lieu	Date voulue	Heure voulue : *	Le fournisseur installera comme ci-dessous	Prix de lot ferme \$
125, pr. Zaida Eddy, Ottawa (Ontario) K1A Étages 2 à 8  Se référer au plan d'étage en annexe A	14 juillet 2021 au 10 Août 2021	En dehors des heures de bureau		\$
<p>*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, ** En dehors les heures de bureau, définies comme suit : du lundi au vendredi de 17h00 à 12h00 du matin et du samedi au dimanche de 8h00 à 17h00. ***Si aucune date et heure n'est ajoutée par le fournisseur, le fournisseur acceptera de faire l'installation à la date et à l'heure voulues.</p> <p>Les dates de livraison et d'installation doivent être confirmées par le Chargé de projet avant la fabrication.</p>			Prix total de l'installation :	\$

**Table 4 - Évaluation de la soumission Ensemble 8**

(le Canada peut remplir ce tableau si le soumissionnaire ne l'a pas fait)

Total ferme des produits (Tableau 1)	\$
Total ferme des livraisons (tableau 2)	\$
Total ferme des installations (Tableau 3)	\$
<b>Prix évalué (soumission) total</b> [À supprimer au moment de l'attribution du contrat]	\$
<b>Taxes applicables</b> : [applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]	\$
<b>Coût estimatif total</b> : [applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]	\$

\* Taxes applicables en sus.

**Table 5 – Représentant autorisé du soumissionnaire Ensemble 8**

1.	Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat	
	Nom :	Numéro de téléphone :
		Courriel :
		NEA :

**Tableau 1 – Ensemble 9**

Section A - BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
	Titre	Qté (A)	fabrication/ séries/modél	Prix unitaire ferme (B)	total du produit (C)=(A)x(B)
g	Un occupant simple - Cabine téléphonique préfabriquée	5		\$	\$
Total des produits					\$

**Tableau 2 – Livraison Ensemble 9**

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
Lieu	Date voulue** (A-M-J)	Heure voulue :	Le fournisseur doit fournir et livrer comme indiqué ci- dessous**	Prix de lot ferme \$
ZIBI – BLOCK 211 125 Zaida Eddy Private K1A Ottawa Étage 2 Se référer au plan d'étage en annexe A	Le 14 juillet au 4 Aout 2021	En dehors des heures de bureau		\$
<p>*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, ** En dehors les heures de bureau, définies comme suit : du lundi au vendredi de 17h00 à 12h00 du matin et du samedi au dimanche de 8h00 à 17h00. ***Si aucune date et heure n'est ajoutée par le fournisseur, le fournisseur acceptera de faire l'installation à la date et à l'heure voulues.</p> <p>Les dates de livraison et d'installation doivent être confirmées par le Chargé de projet avant la fabrication.</p>			Total des livraisons :	\$

**Table 2.1 - Installations du Canada où se fera la livraison**

**Installations gouvernementales pour recevoir la livraison**

*Le personnel du fournisseur et les sous-traitants qui doivent avoir accès au site doivent respecter les plans de santé et sécurité mis en place sur le site, ainsi que toutes les lois en vigueur dans le secteur où ont lieu les travaux.*

*Pendant la durée de ce contrat, un représentant du gouvernement du Canada ou un fournisseur de service en sous-traitance avec le gouvernement peut demander la liste du personnel et des sous-traitants ayant besoin d'accès au site pour effectuer du travail et pour connaître leur statut en matière de sécurité. Les renseignements doivent être fournis dans les délais prescrits afin de s'assurer que l'approvisionnement, la livraison et l'installation du mobilier respectent le calendrier principal.*

Quai de chargement/Site

Heures d'ouverture 16 h - 22 h

Quai Oui – voir Annexe E pour l'emplacement

Ascenseur N/A

Porte Les portes sur le parcours du quai de chargement au site d'installation sont assez larges pour laisser passer des palettes standards.

Monte-charge Oui – voir Annexe E pour l'emplacement

Autre (précisez s'il y a lieu)	Le quai de chargement est situé à environ 12 m du monte-charge. Canada <b>NE</b> recommande <b>PAS</b> une remorque de 53 pieds pour la livraison. Un camion de déménagement de 20 à 26 pieds avec hayon élévateur est recommandé
--------------------------------	---

**Table 3 – Installation Ensemble 9**

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
Lieu	Date voulue	Heure voulue : *	Le fournisseur installera comme ci-dessous	Prix de lot ferme \$
ZIBI – BLOCK 211 125 Zaida Eddy Private K1A Ottawa Étage 2 Se référer au plan d'étage en annexe A	Le 14 juillet au 4 aout 2021	En dehors des heures de bureau		\$
*Heures normales de travail de 8 h à 17 h ** En dehors les heures de bureau, définies comme suit : du lundi au vendredi de 17h00 à 12h00 du matin et du samedi au dimanche de 8h00 à 17h00. ***Si aucune date et heure n'est ajoutée par le fournisseur, le fournisseur acceptera de faire l'installation à la date et à l'heure voulues.  Les dates de livraison et d'installation doivent être confirmées par le Chargé de projet avant la fabrication.			Prix total de l'installation :	\$

**Table 4 - Évaluation de la soumission Ensemble 9**

(Le Canada peut remplir ce tableau si le soumissionnaire ne l'a pas fait)

Total ferme des produits (Tableau 1)	\$
Total ferme des livraisons (tableau 2)	\$
Total ferme des installations (Tableau 3)	\$
<b>Prix évalué (soumission) total</b> [À supprimer au moment de l'attribution du contrat]	\$
<b>Taxes applicables</b> : [applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]	\$
<b>Coût estimatif total</b> : [applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]	\$

\* Taxes applicables en sus.

**Table 5 – Représentant autorisé du soumissionnaire Ensemble 9**

1.	Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat	
	Nom :	Numéro de téléphone :
		Courriel :
		NEA :

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EP916-212055/B  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EP916-212055

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pq999.EP916-212055

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pq999  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

## **ANNEXE C**

### **LA LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

Ne s'applique pas